

- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti
- * Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
(Source : Direction de la Prévention des Risques de l'État)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (ponctuel) :

17 : Croix de cimetière en pierre

Servitude AC1 (surfacique) :

12 : Château de Sassetot

Servitude AC2 :

8 : Double ligne de hêtres encadrant le C.V.O n°7

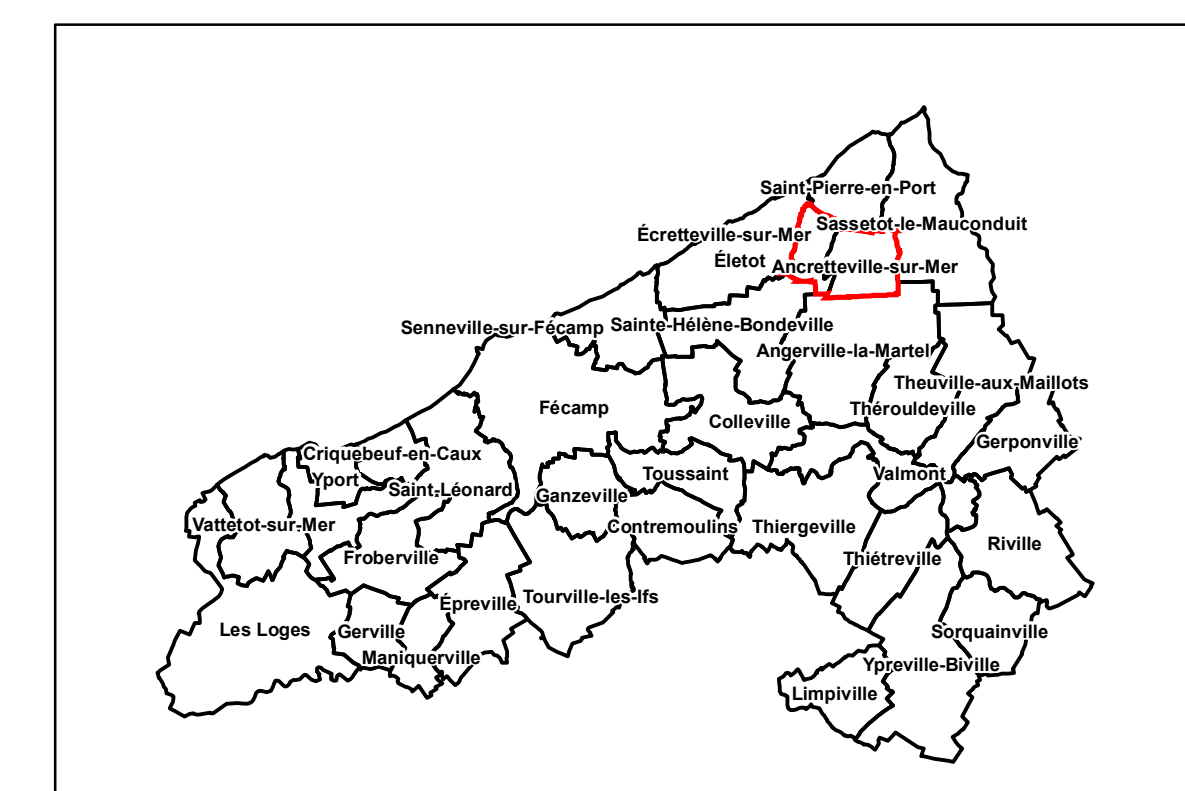
9 : Ensemble formé par les Allées d'arbres aux abords du Château

N
Echelle : 1:5 000



APPROBATION
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Ancretteville-sur-Mer - Ecretteville-sur-Mer



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
(Source : Direction Régionale de l'Équipement et de l'Urbanisme)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC2 :

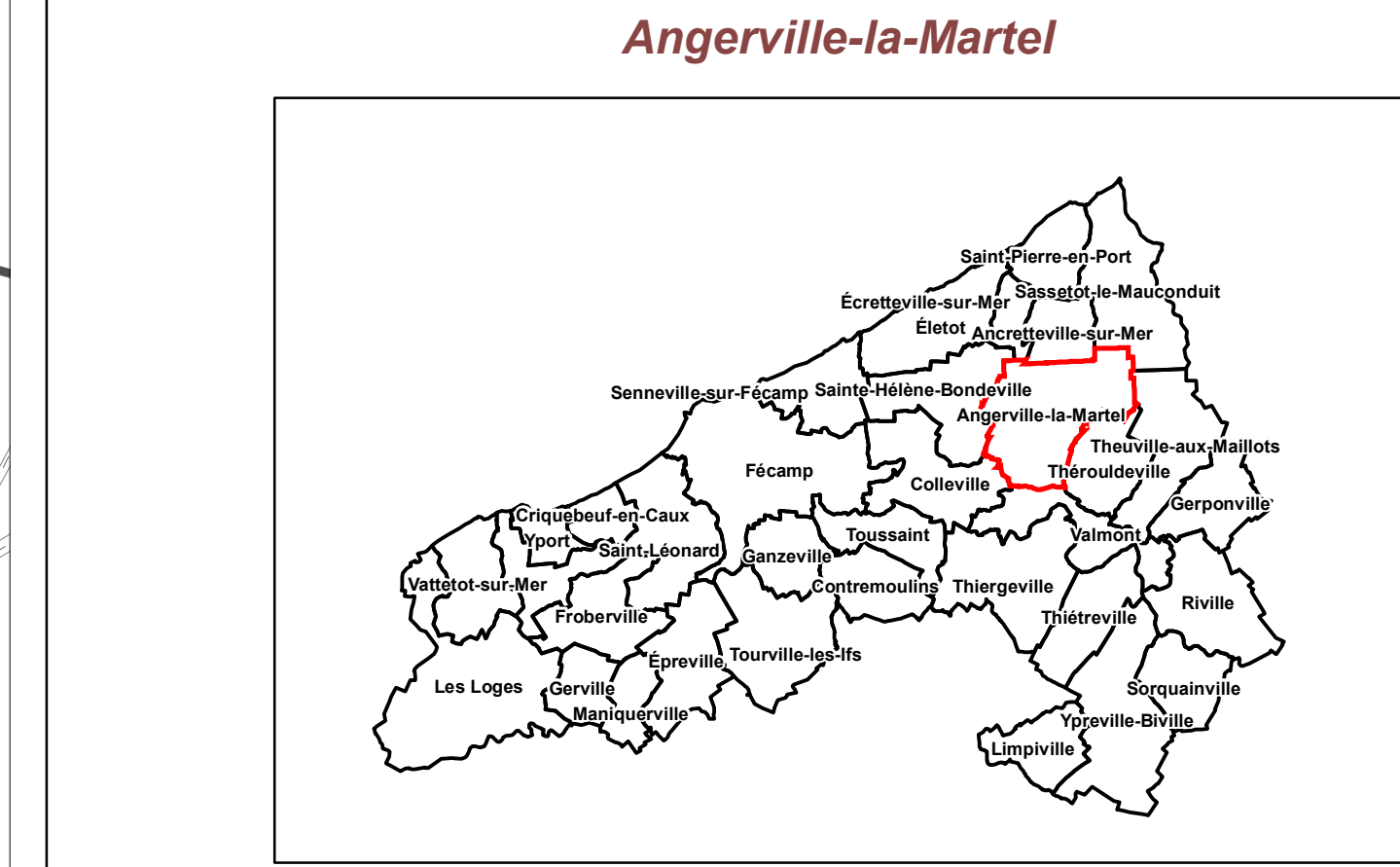
- 12 : Ensemble formé par les abords de l'Ancienne Abbaye de Valmont
- 13 : La Hétraie et ses environs

N
Echelle : 1:5 000



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- ▲ Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- ▲ AR1
 - AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisations de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti
- * Périmètre immédiat du captage d'eau non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
(Source : Direction de l'Équipement et de l'Urbanisme de la Région Normandie)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfacique) :

16 : Maison Forte du Bec Cauchois

N
Echelle : 1:5 000


Fécamp
Caux Littoral Agglo

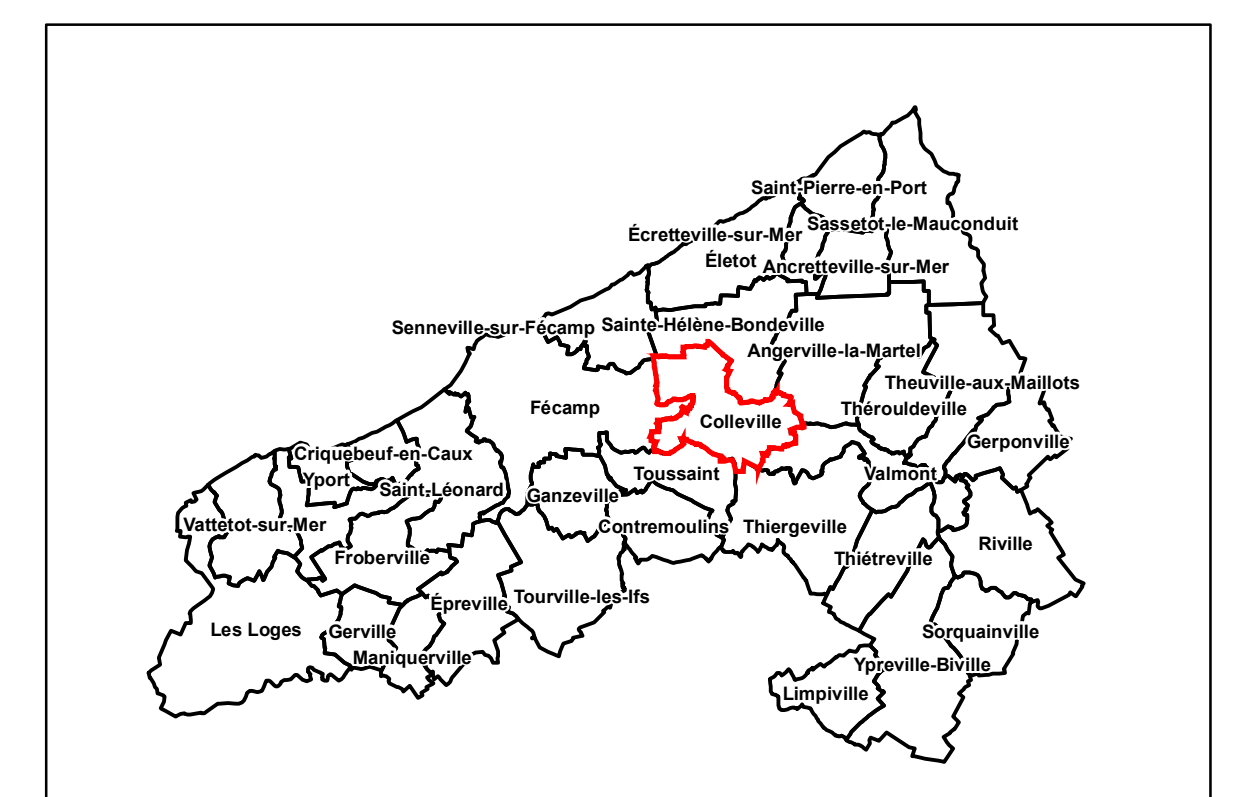
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Colleville - Valmont ouest



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT1
 - PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
(source : Direction Régionale de l'Équipement et du Cadre de Vie)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (ponctuel) :

17 : Croix de cimetière en pierre

Servitude AC2 :

8 : Double ligne de hêtres encadrant le C.V.O n°7

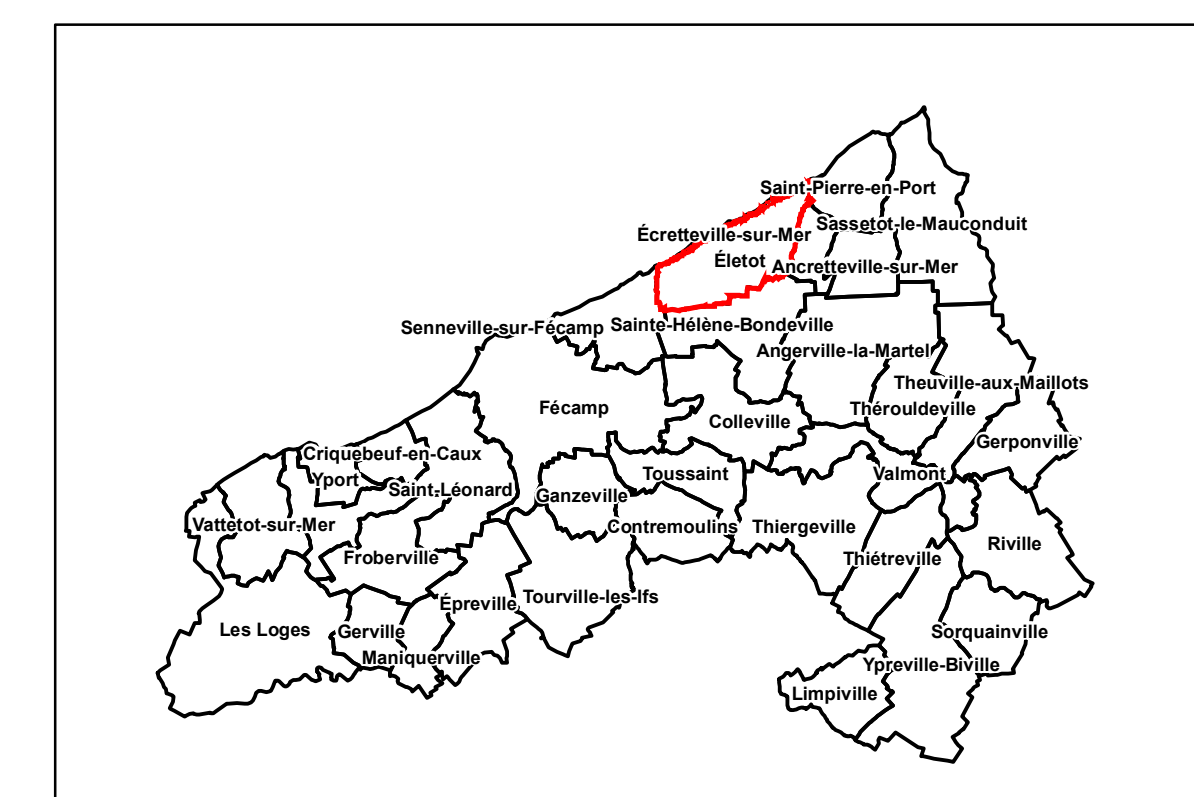
N
Echelle : 1:5 000



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Eletot



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'eau non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
(Source : Direction Régionale de l'Équipement et de l'Urbanisme)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPR

Éléments du patrimoine :

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo

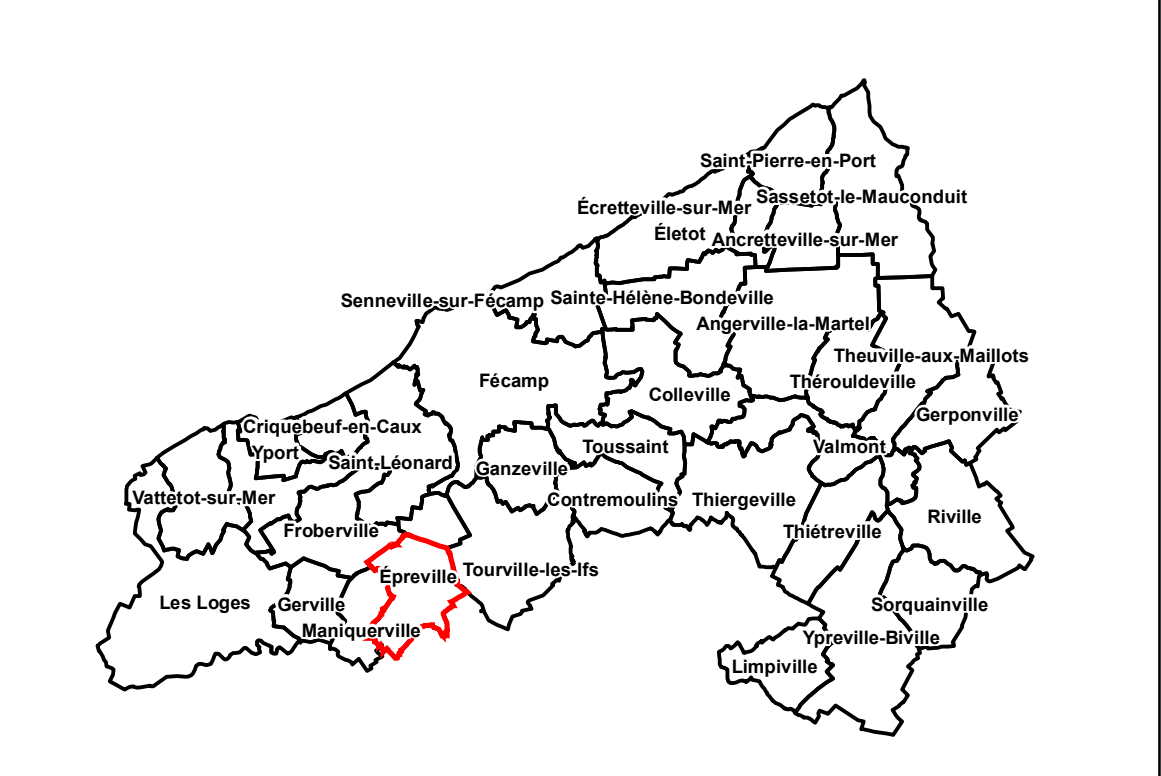
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Epreville



0 100 200 300 400 500 Mètres

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti
- * Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble de PPRN pour information
Le zonage est établi sur la base d'un état de l'urbanisme (état de l'urbanisme) et de l'état de l'urbanisme (état de l'urbanisme).
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN.

- Éléments du patrimoine :**
- Servitude AC1 (surfacique) :**
- Immeuble 73, rue Arquis
 - Abbaye de la Trinité de Fécamp
 - Chapelle Notre-Dame-du-Salut
 - Eglise Saint-Etienne
 - Portions de l'oppidum dénommé Camp du Canada
 - Ruines de l'ancien château
- Servitude AC2 :**
- Chapelle Notre-Dame-du-Salut et ses abords
 - Vallée de Ganzeville

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp Caux Littoral Agglo

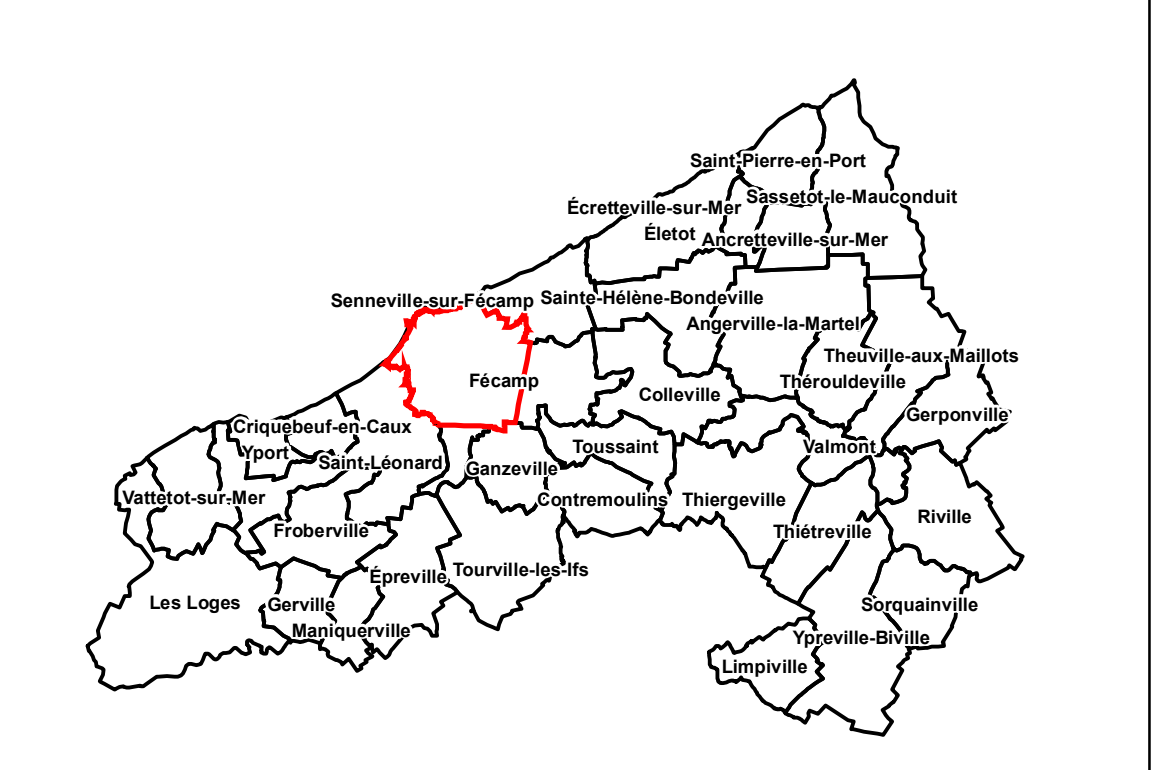
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Fécamp centre



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019
La Présidente,

- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti
- * Périmètre immédiat de captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRNP pour l'urbanisme
(Source : Direction de la Santé et de la Sécurité des Risques)
Se reporter au zonage officiel du PPRNP par commune, annexé au PPR

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (ponctuelle) :

7 : Croix du cimetière

Servitude AC1 (surfacique) :

5 : Portions de l'oppidum dénommé Camp du Canada

Servitude AC2 :

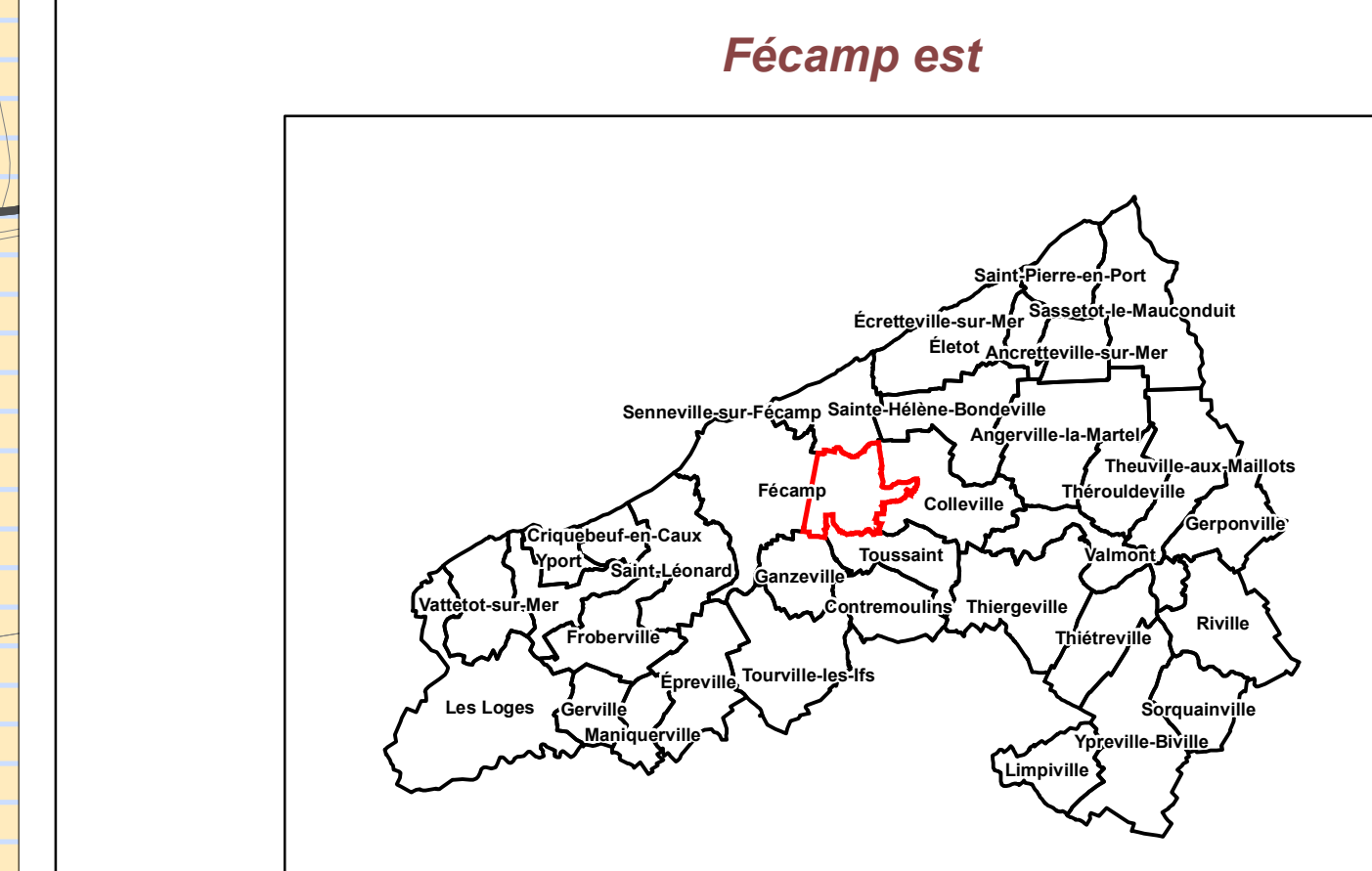
5 : Vallée de Ganzeville

N
Echelle : 1:5 000



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

0 100 200 300 400 500 Mètres

- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP 1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti
- * Périmètre immédiat du captage d'un port non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRNP pour l'information
Le zonage ci-dessus sera à l'attention des usagers concernés.
Se reporter au zonage officiel du PPRNP par commune, annexé au PPR.

Éléments du patrimoine :

Servitude AC 2 :

2 : Site de la Côte d'Albâtre (site inscrit)

5 : Vallée de Ganzville

N

Echelle : 1:5 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo

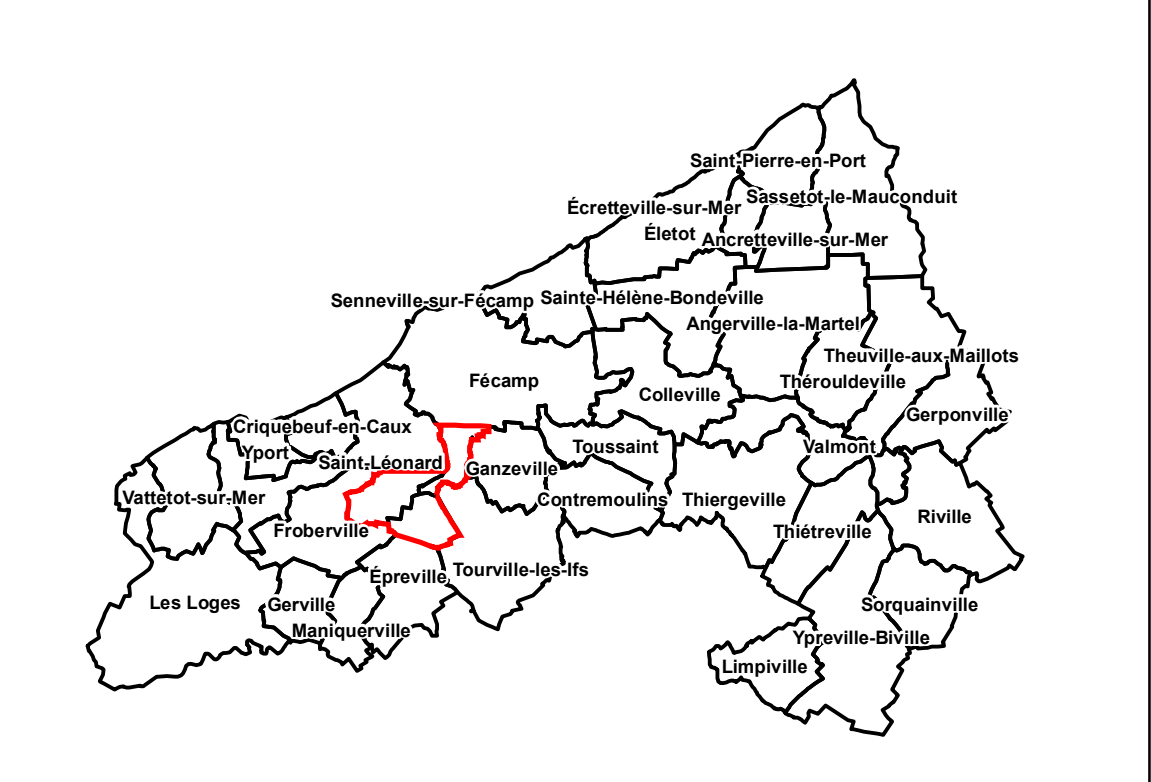
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Fecamp sud - Saint-Léonard sud - Epreville nord



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti
- * Périmètre immédiat de captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour information
Le zonage ci-dessus n'est qu'à titre indicatif et ne constitue pas un zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

- Éléments du patrimoine :**
- Servitude AC2 :**
- 2 : Site de la Côte d'Albâtre (site inscrit)
 - 3 : Site de la Côte d'Albâtre (site classé)

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp Caux Littoral Agglo

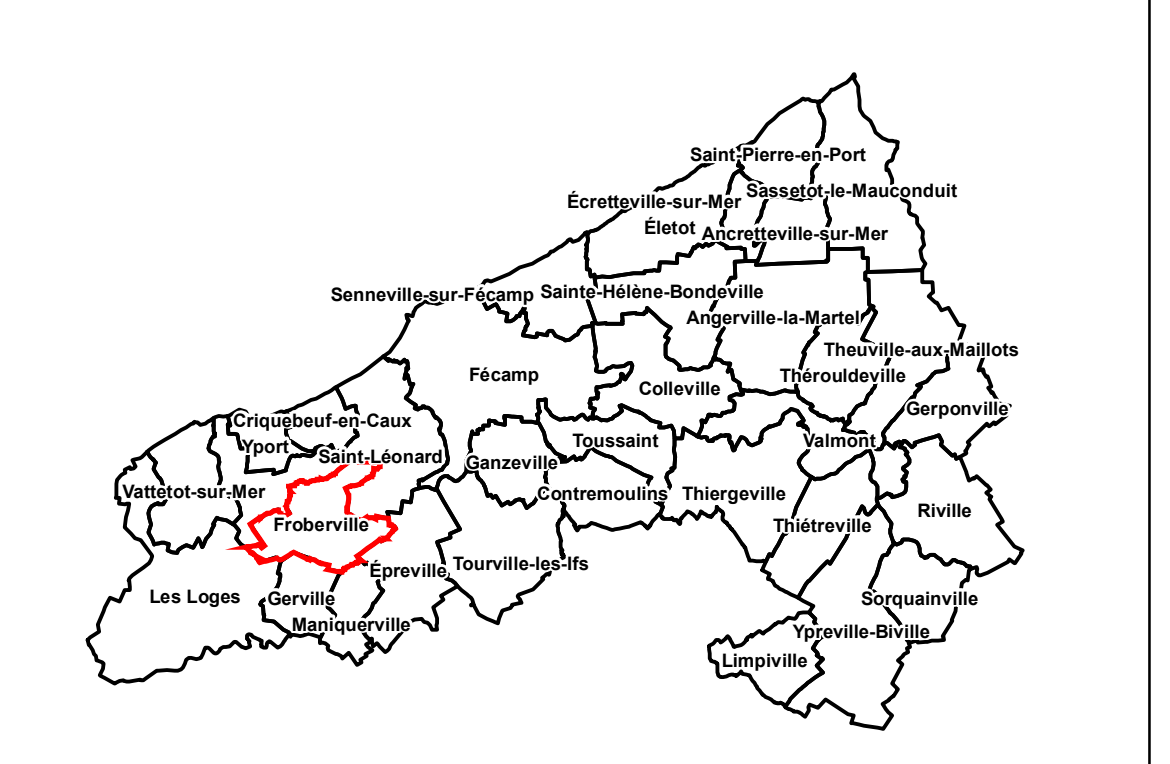
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Froberville



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019
La Présidente,

0 100 200 300 400 500 Mètres

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti
- * Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble du PPRN pour information
(Source : Direction de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (ponctuelle) :

7 : Croix du cimetière

Servitude AC1 (surfacique) :

5 : Portions de l'oppidum dénommé Camp du Canada

Servitude AC2 :

5 : Vallée de Ganzeville

N
Echelle : 1:5 000


Fécamp
Caux Littoral Agglo

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

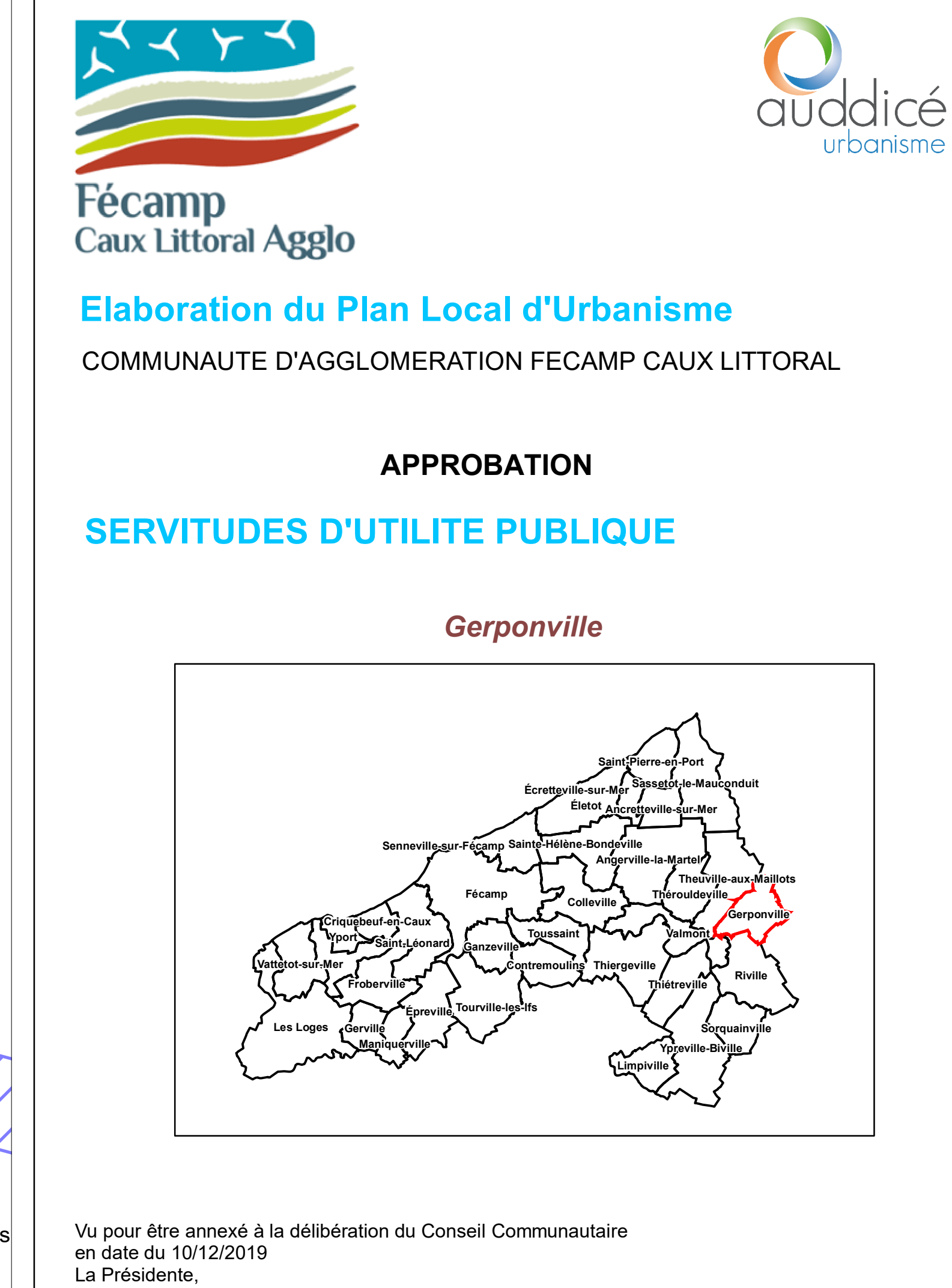
APPROBATION

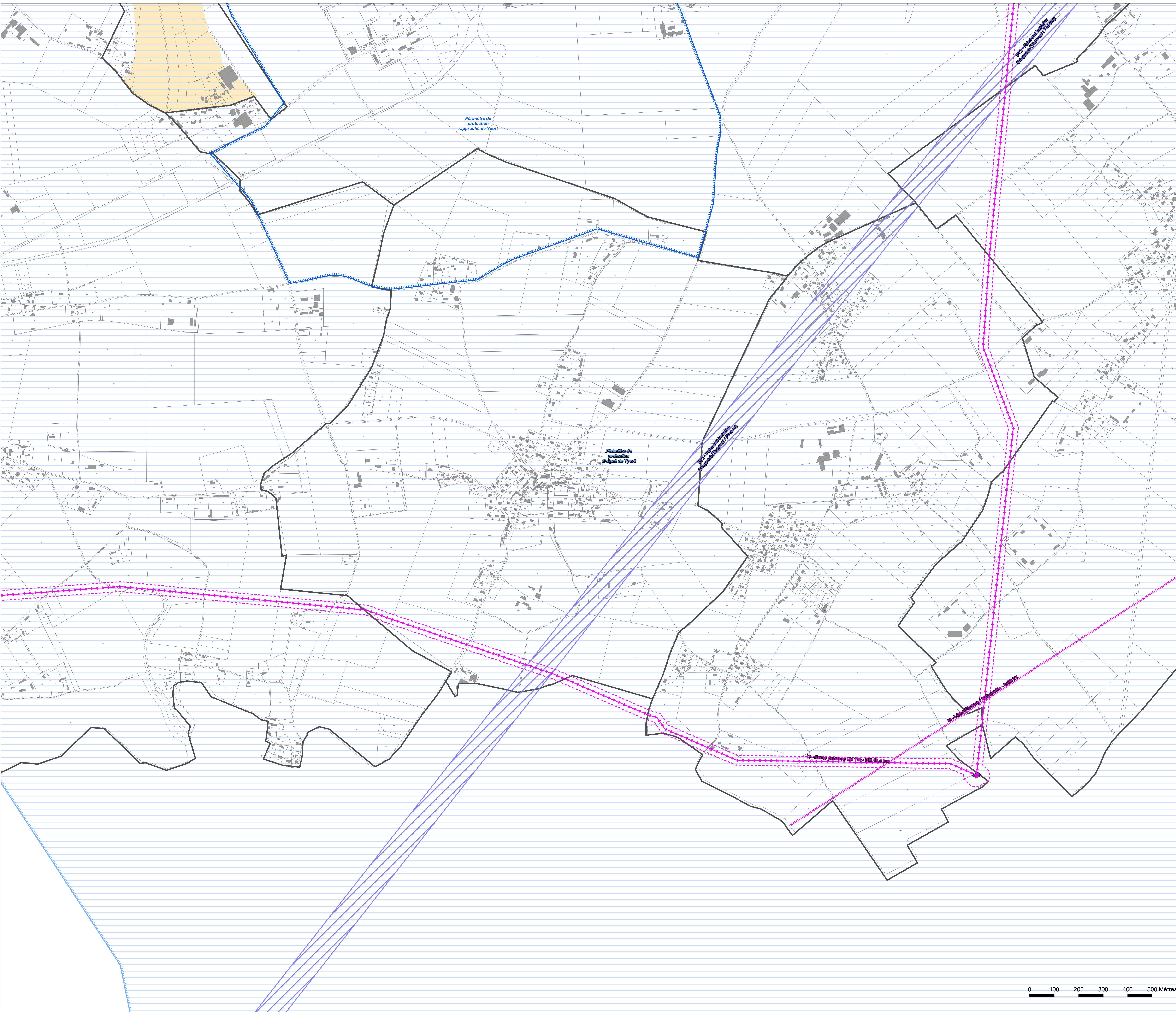
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Ganzeville



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,





AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'port non représenté
(Source : Agence Régionale de l'Eau de Normandie)
** Rapport de l'ensemble du PPRNP pour l'information
(Schéma directeur de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville)
Se reporter au zonage officiel du PPRNP par commune, annexé au PPRNP

Éléments du patrimoine :

N

Echelle : 1:5 000

Fécamp
Caux Littoral Agglo

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

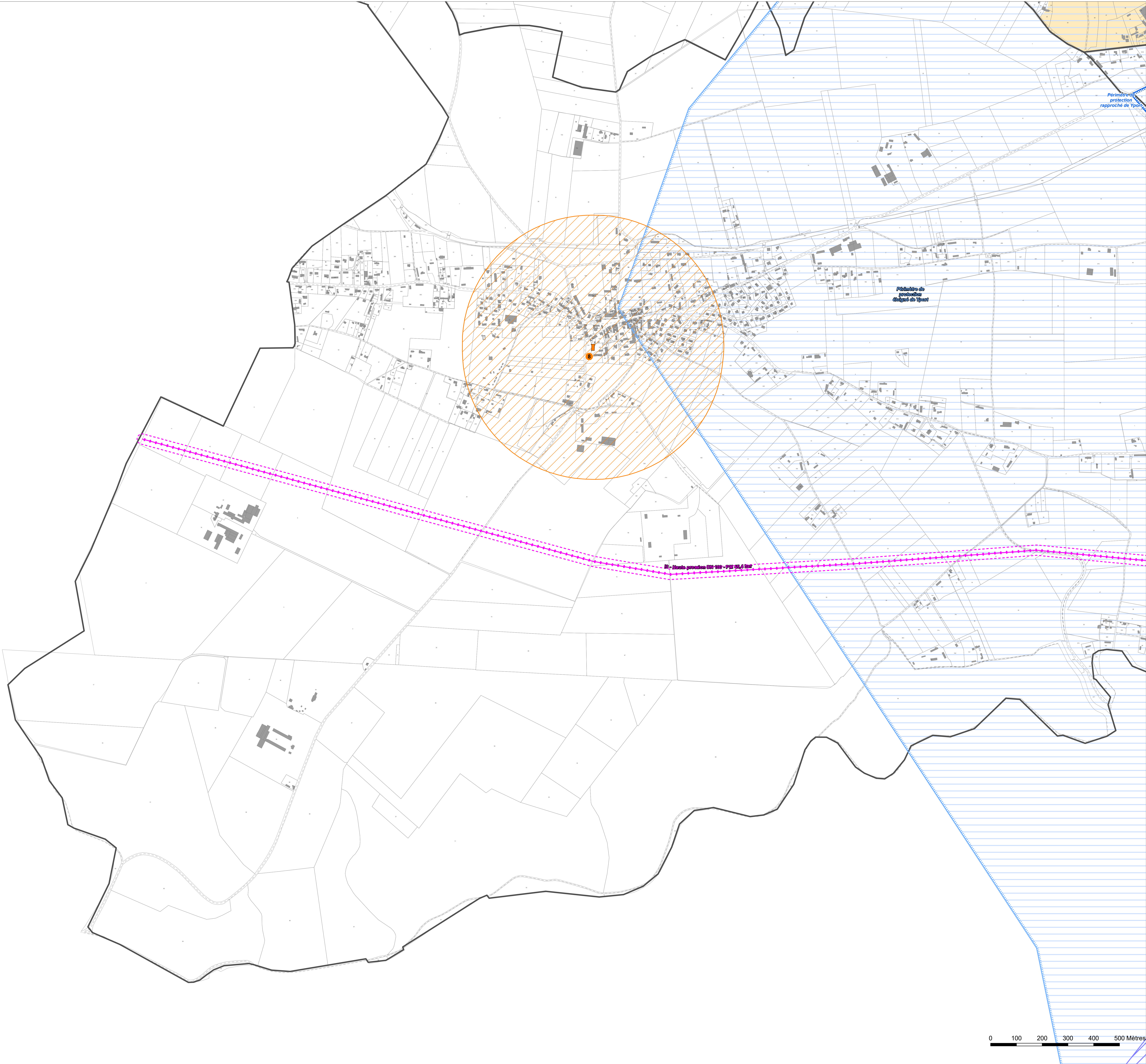
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les Loges est - Gerville - Maniquerville

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019
La Présidente,



AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'eau non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'urbanisme
Le zonage des risques naturels est à l'initiative de l'État (voir le décret n°2010-1251)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfacique) :

B : Manoir d'Estoutteville

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp Caux Littoral Agglo

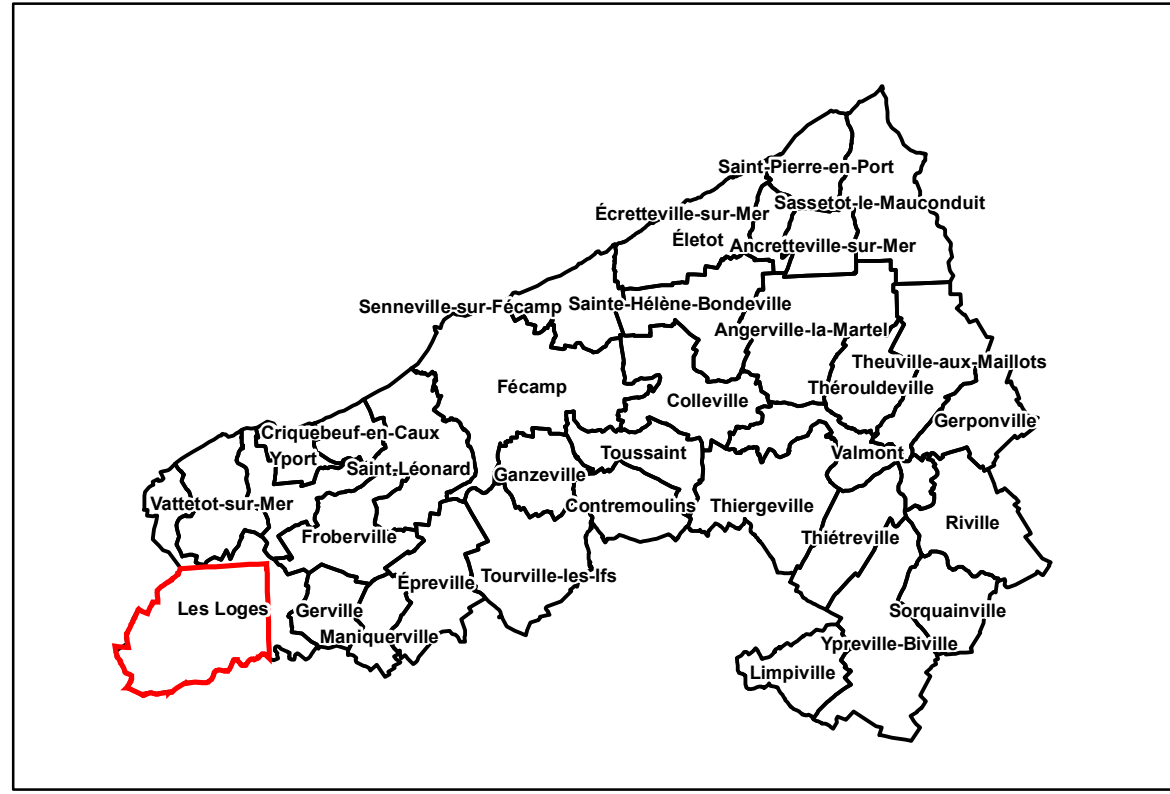
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les Loges



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019
La Présidente,

- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
Le zonage des risques naturels est à l'initiative de l'État (voir l'article 170 du Code de l'urbanisme)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

- Éléments du patrimoine :**
- Servitude AC1 (ponctuel) :**
- 10 : Croix du XVIIIème siècle, dans le cimetière
- Servitude AC1 (surfacique) :**
- 11 : Château de Limpville
- Servitude AC2 :**
- 7 : Parc du Château de Limpville : ensemble formé par les perspectives, plantations, jardins du château de Limpville

N
Echelle : 1:5 000



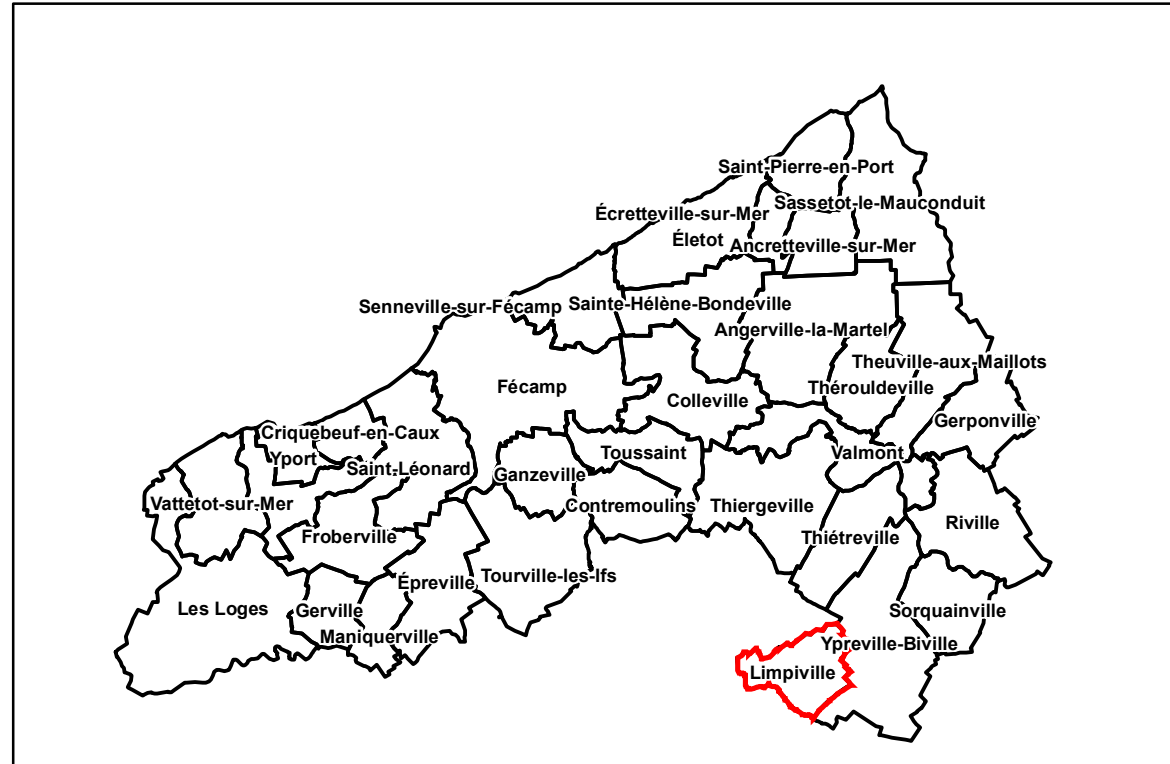
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

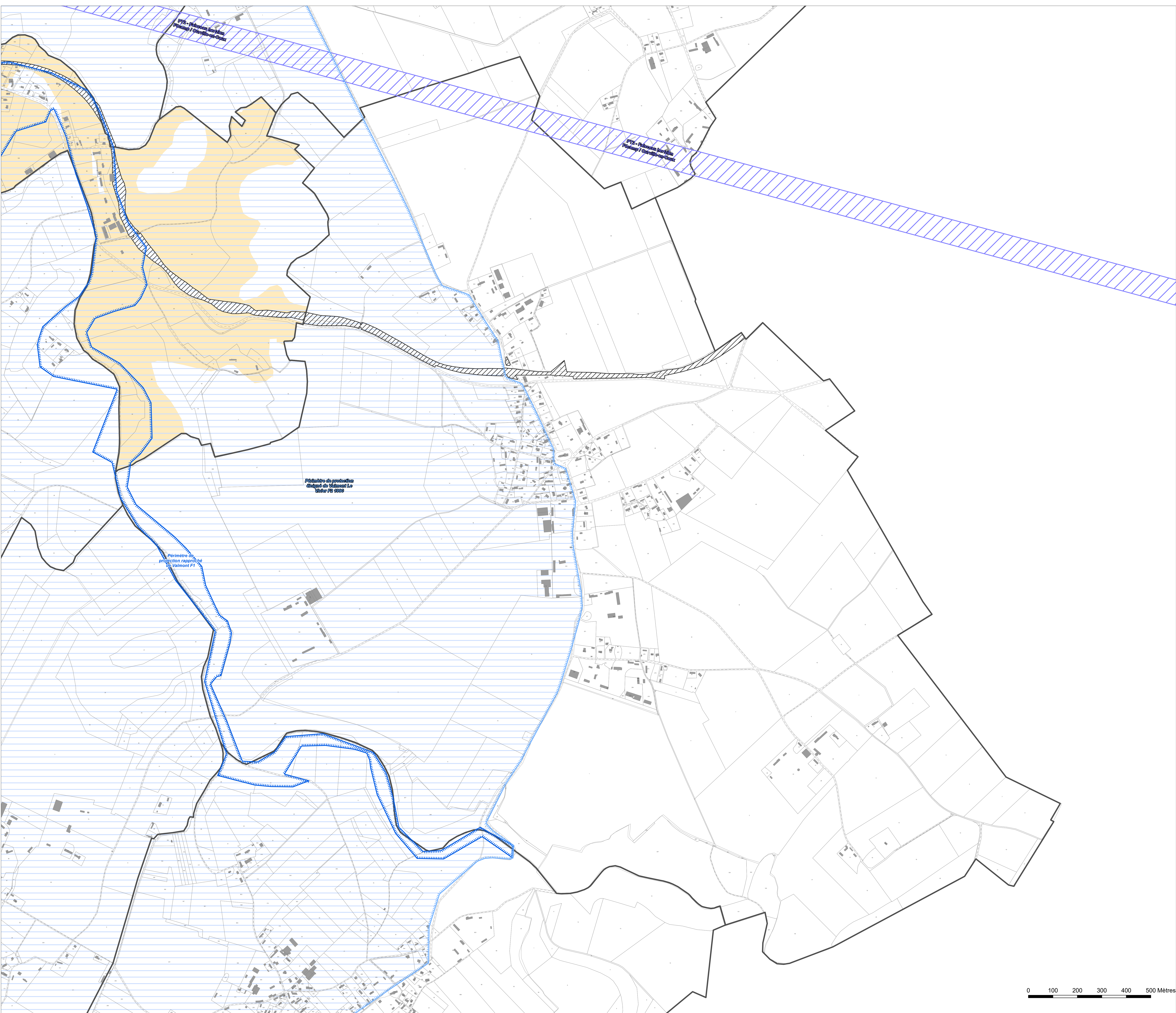
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Limpville



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019
La Présidente,

0 100 200 300 400 500 Mètres



AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
(Source : Direction Régionale de l'Équipement et de l'Urbanisme)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

N
Echelle : 1:5 000



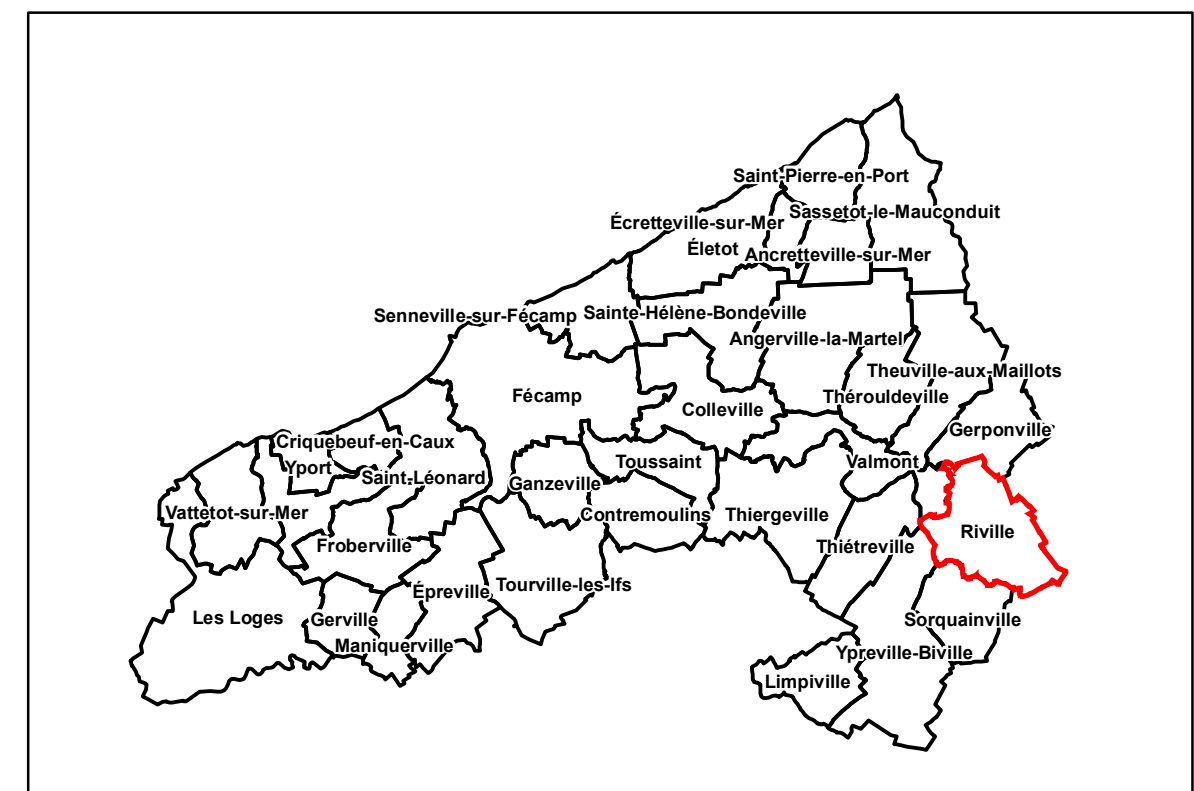
Fécamp
Caux Littoral Agglo

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Riville - Valmont est



0 100 200 300 400 500 Mètres

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti
- * Périmètre immédiat du captage d'apport non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
(Schéma directeur de la Vallée de la Valmont et de la Ganzville)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo

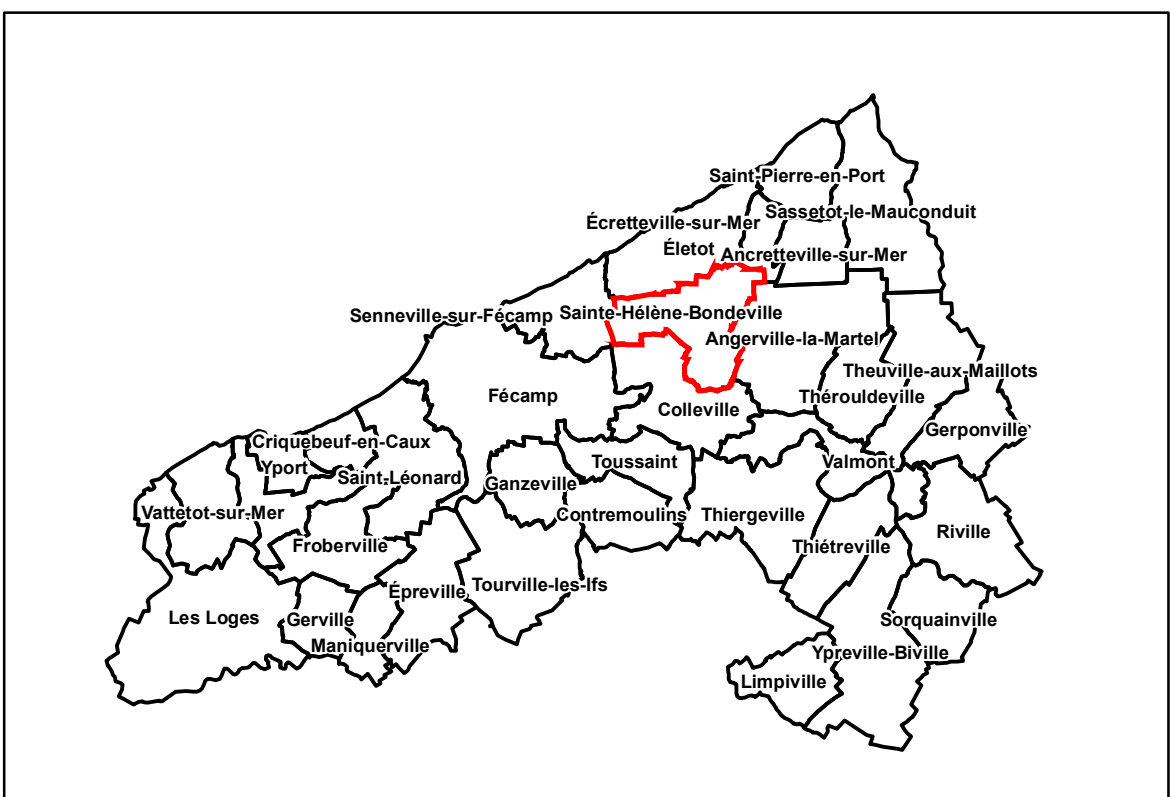
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Sainte-Hélène-Bondeville



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'eau non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
Le zonage des risques naturels est à l'initiative de l'État (voir le décret)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPR

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfacique) :

- 2 : Abbaye de la Trinité de Fécamp
- 4 : Eglise Saint-Étienne
- 6 : Ruines de l'ancien château

Servitude AC2 :

- 2 : Site de la Côte d'Albâtre (site inscrit)

N
Echelle : 1:5 000


Fécamp
Caux Littoral Agglo

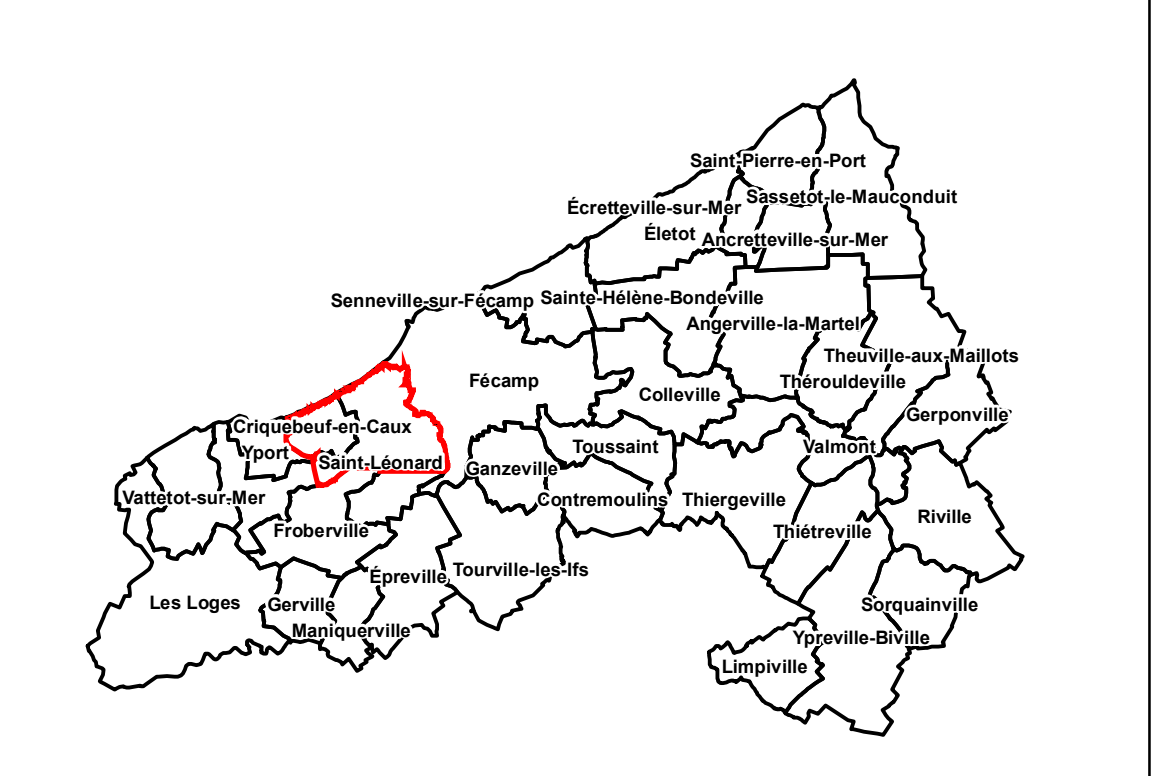
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Saint-Léonard - Criquebeuf-en-Caux



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- ▲ Monument historique
- ▭ Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- ▭ Site inscrit ou classé

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- ▭ Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- ▭ AR1

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- ▭ Périmètre de protection immédiat *
- ▭ Périmètre de protection rapproché
- ▭ Périmètre de protection éloigné

I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisations de transport de gaz
- ▭ Poste technique
- ▭ SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- ▭ Ligne électrique
- ▭ Poste électrique

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- ▭ PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- ▭ PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- ▭ PT2

T1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- ▭ Voie ferrée

Éléments de contexte :

- ▭ Limite communale
- ▭ Limite parcellaire
- ▭ Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
Le zonage PPRN est à l'attention des citoyens concernés
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPR

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (ponctuel) :

17 : Croix de cimetière en pierre

Servitude AC1 (surfacique) :

12 : Château de Sassetot
13 : Chapelle du château de Briquedalle

Servitude AC2 :

8 : Double ligne de hêtres encadrant le C.V.O n°7
9 : Ensemble formé par les Allées d'arbres aux abords du Château
10 : Ensemble formé par le Château de Briquedalle et ses abords

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo

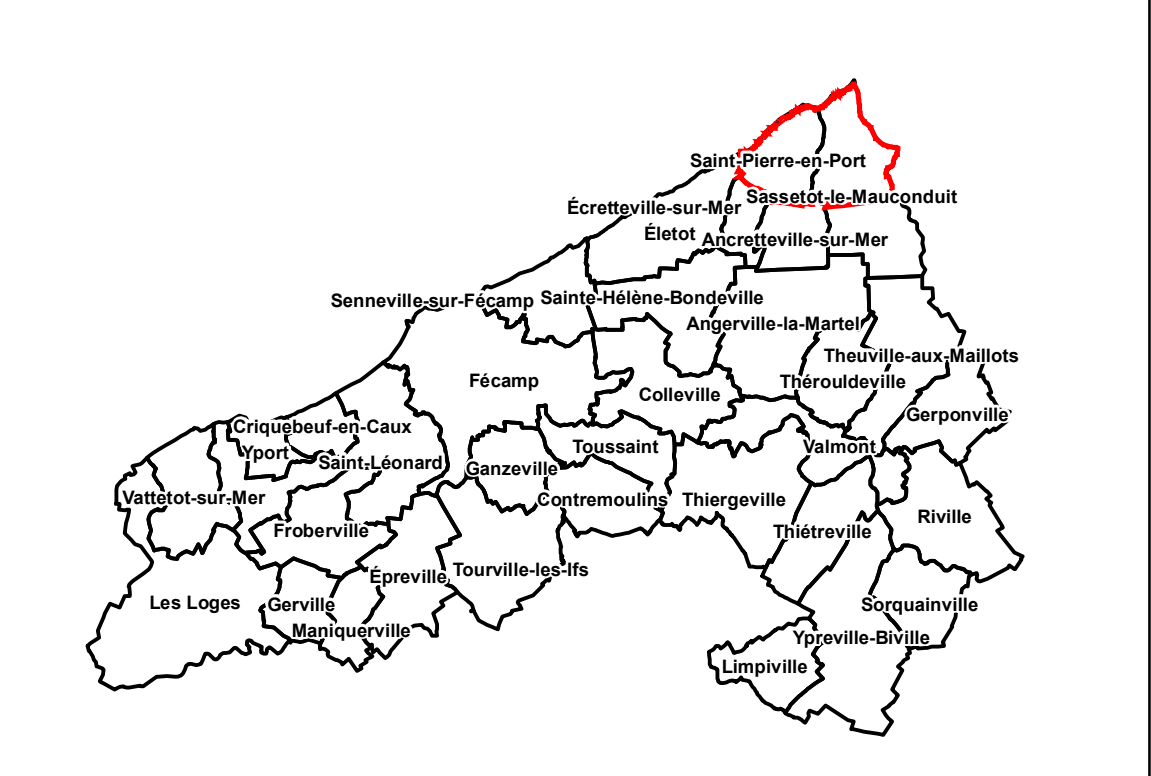
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

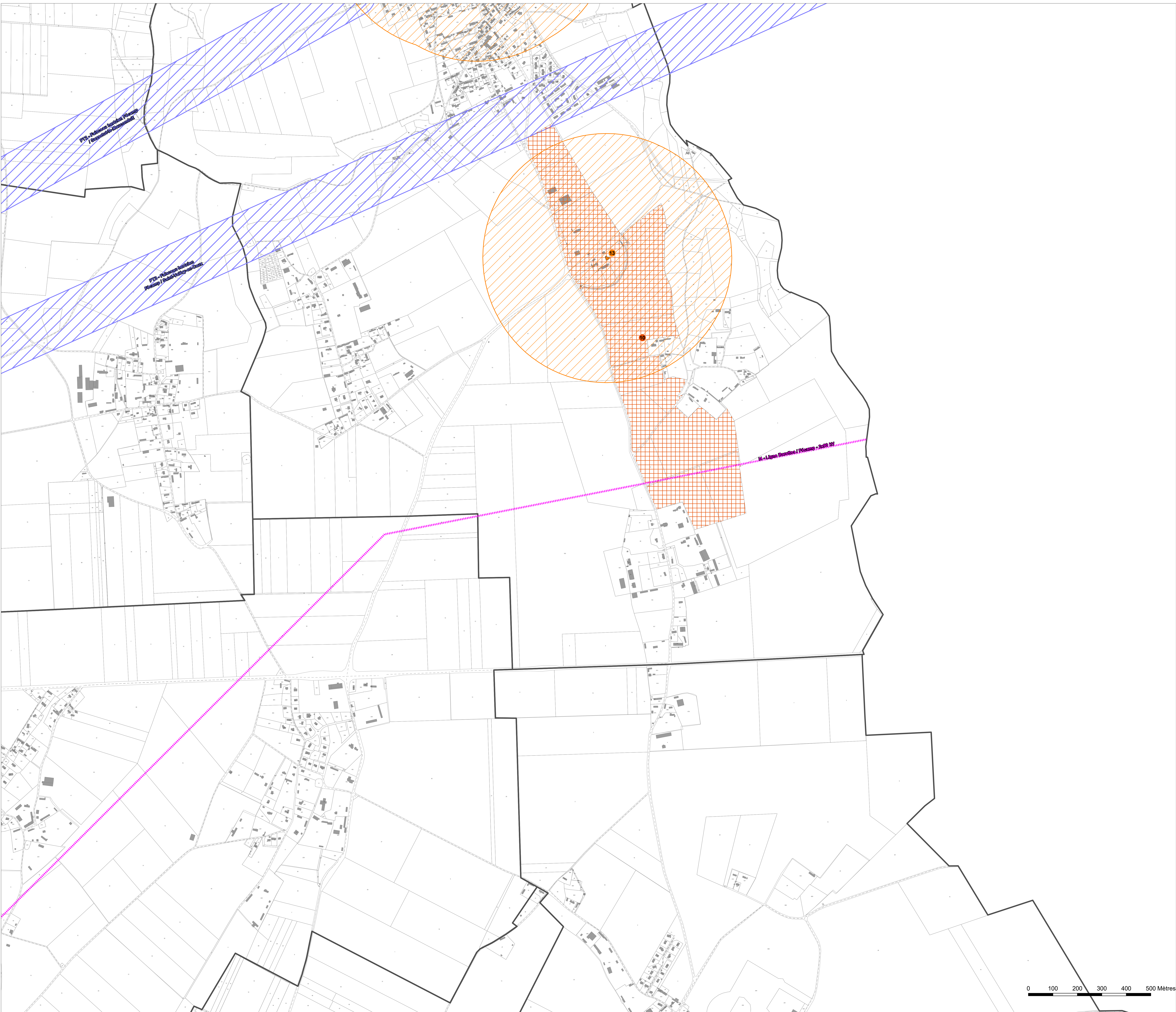
APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Sassetot-le-Mauconduit - Saint-Pierre-en-Port



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,



- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- ▲ Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- ⌈ Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- ➔ AR1
 - ⬮ AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- ➔ Canalisations de transport de gaz
 - Poste technique
 - ⋯ SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- ⋯ Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - ⬮ PT1
- PT2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - ⬮ PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- ⬮ Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'eau non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble du PPRN pour information
(Schéma directeur de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville)
(Schéma directeur de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville)
(Schéma directeur de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville)
(Schéma directeur de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville)

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfacique) :

13 : Chapelle du château de Briquedalle

Servitude AC2 :

10 : Ensemble formé par le Château de Briquedalle et ses abords

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo

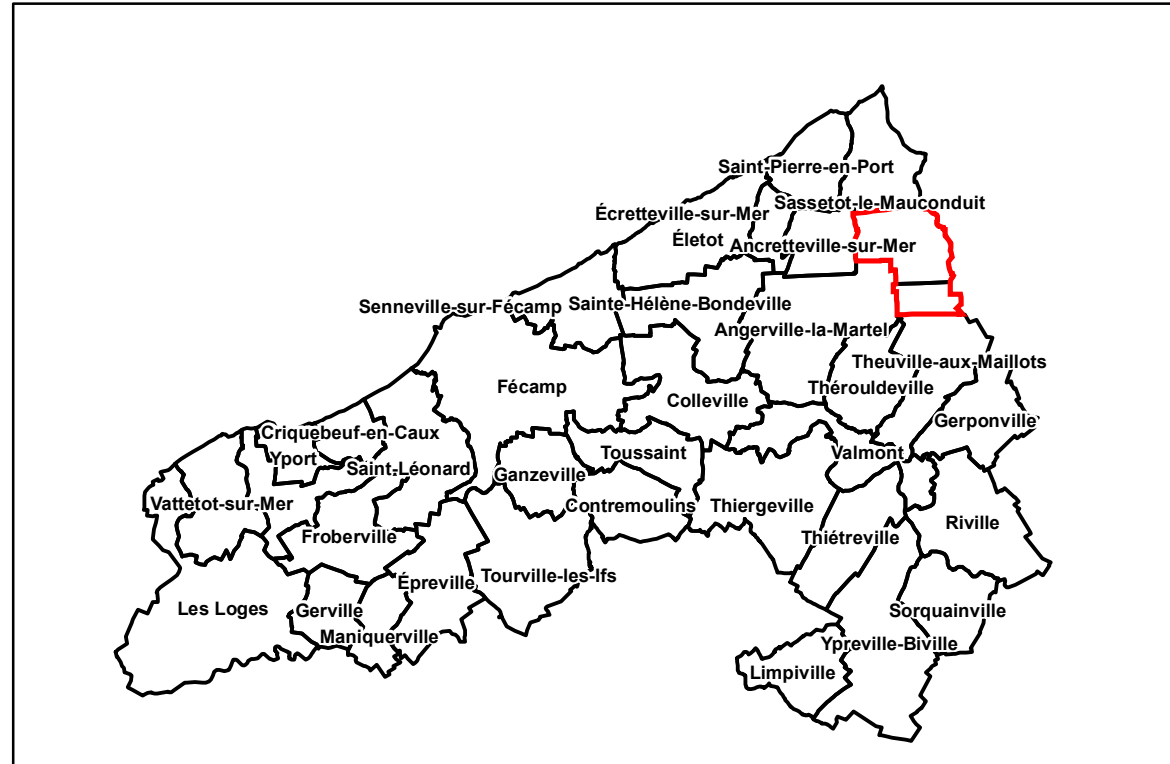
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

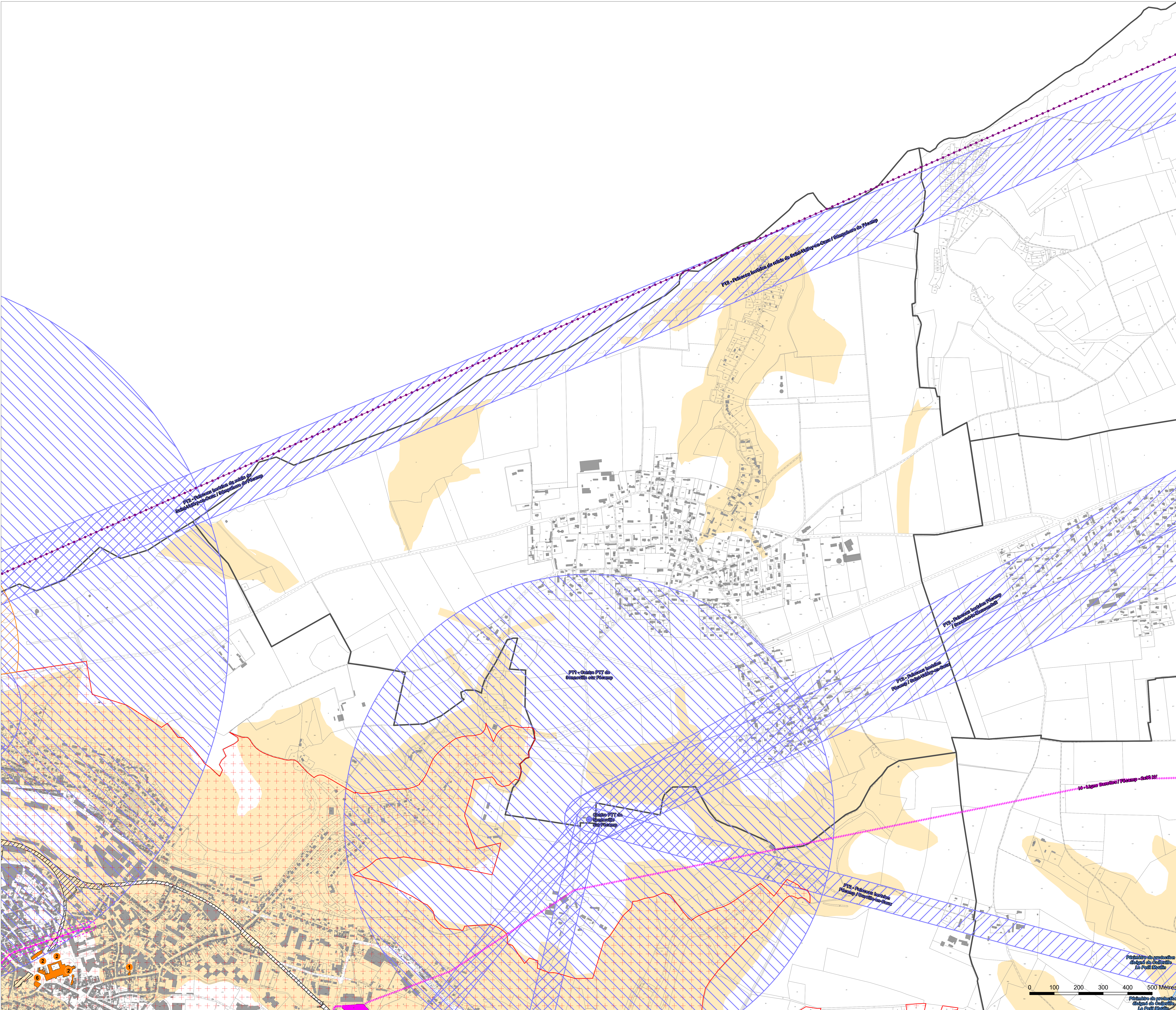
APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Sassetot-le-Mauconduit sud - Theuville-aux-Maillots nord



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,



AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1

AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP 1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2

T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'Agence Régionale de la Santé de Normandie
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPR

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfacique) :

- 1 : Immeuble 73, rue Arquisse
- 2 : Abbaye de la Trinité de Fécamp
- 6 : Ruines de l'ancien château

N

Echelle : 1:5 000

0 100 200 300 400 500 Mètres


Fécamp
Caux Littoral Agglo

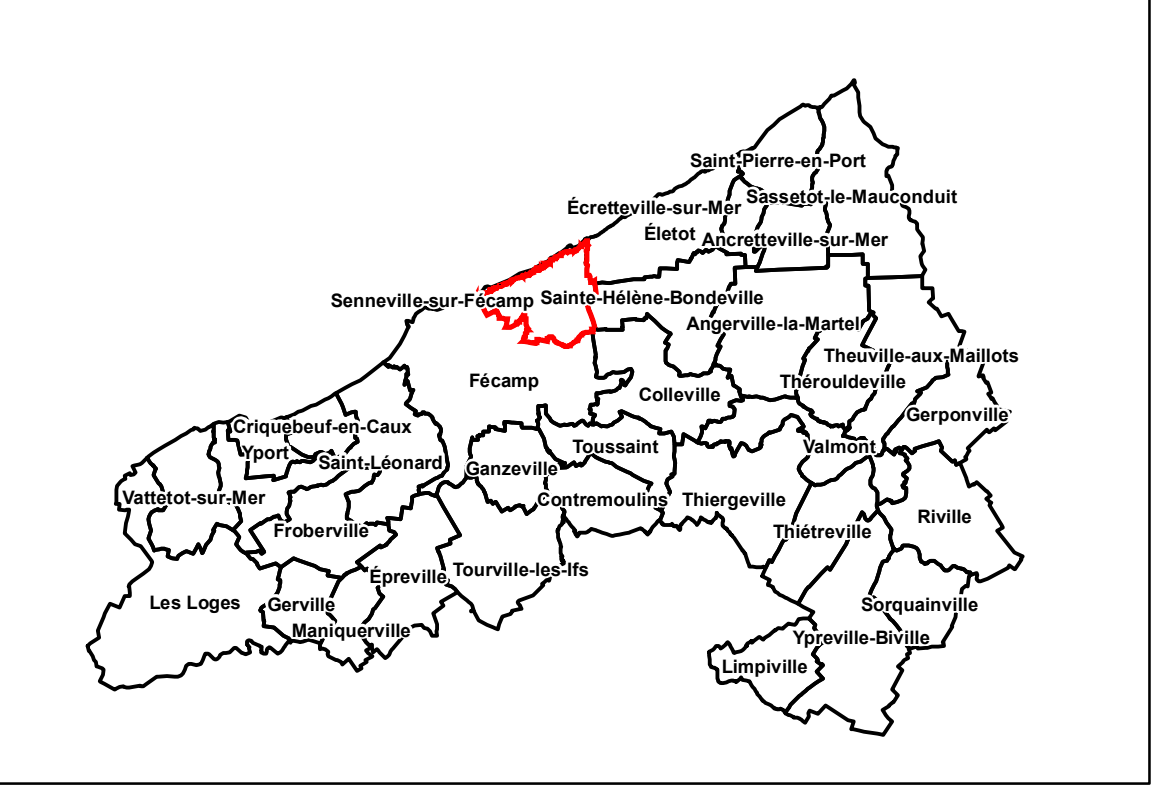
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

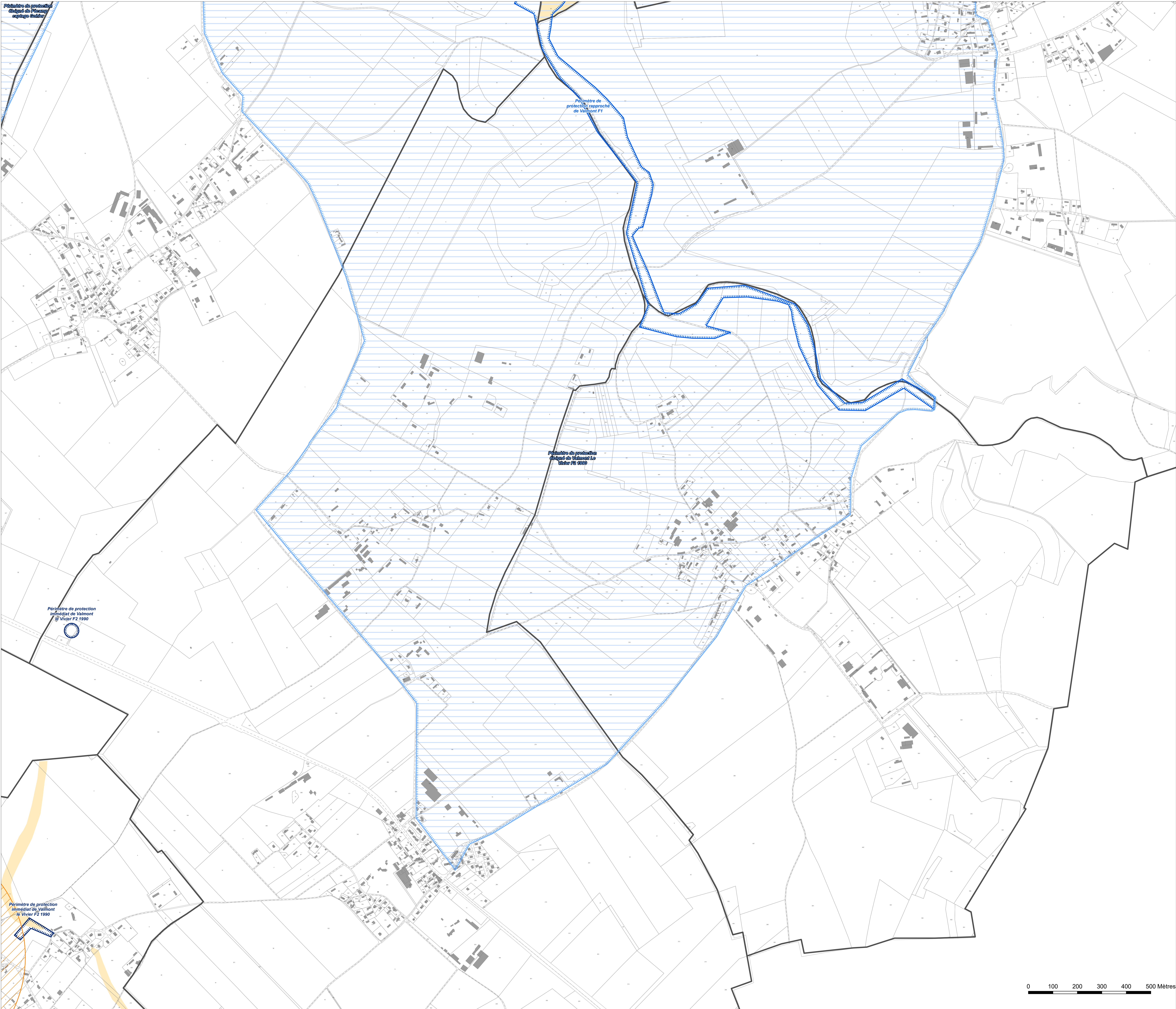
APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Senneville-sur-Fécamp



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,



- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour information
(Source : Service des Risques de l'État - Direction Régionale de l'Environnement)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

N
Echelle : 1:15 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo

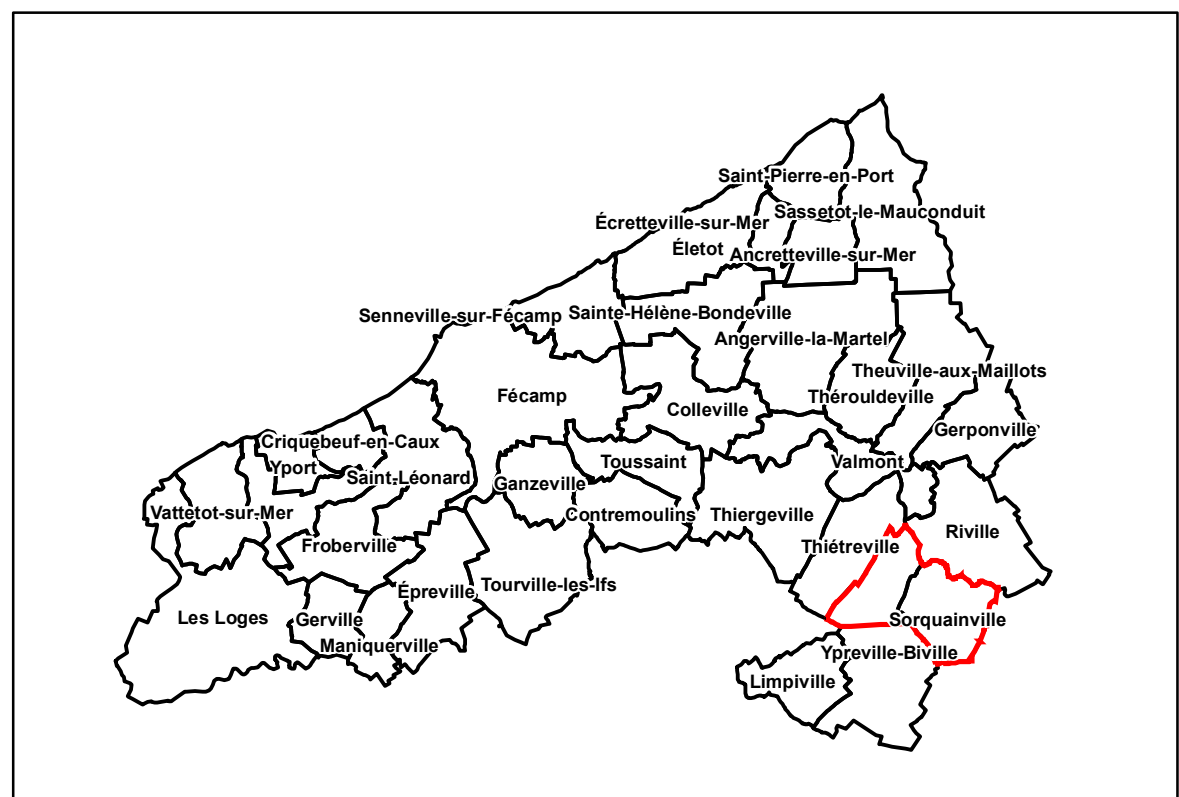
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Sorquainville - Ypreville-Biville nord



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

0 100 200 300 400 500 Mètres

AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
(Schéma directeur n°1 et l'annexe 1 (carte de zonage))
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfacique) :

- 14 : Château de Valmont
- 15 : Ancienne abbaye de Valmont

Servitude AC2 :

- 11 : Ensemble formé par le Château et ses abords
- 12 : Ensemble formé par les abords de l'Ancienne Abbaye de Valmont
- 13 : La Hétairie et ses environs

N
Echelle : 1:15 000



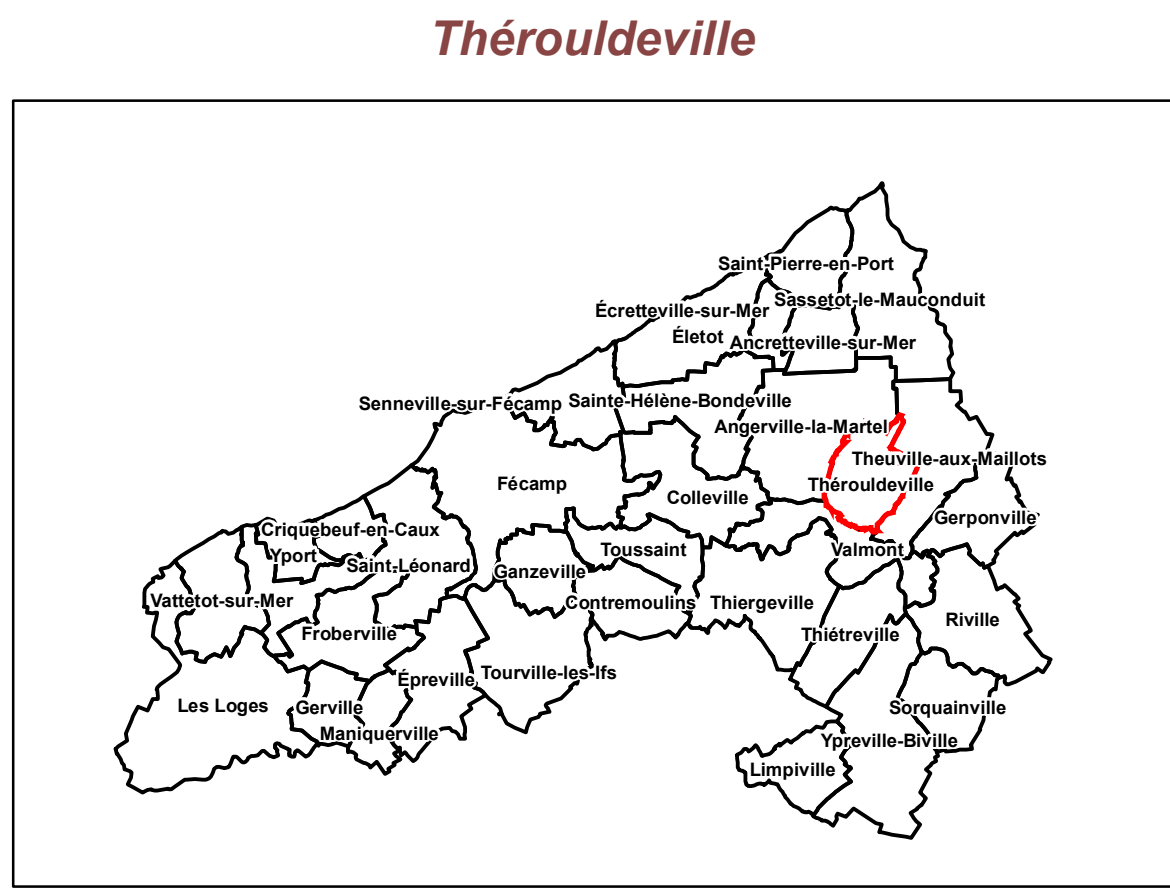
Fécamp
Caux Littoral Agglo



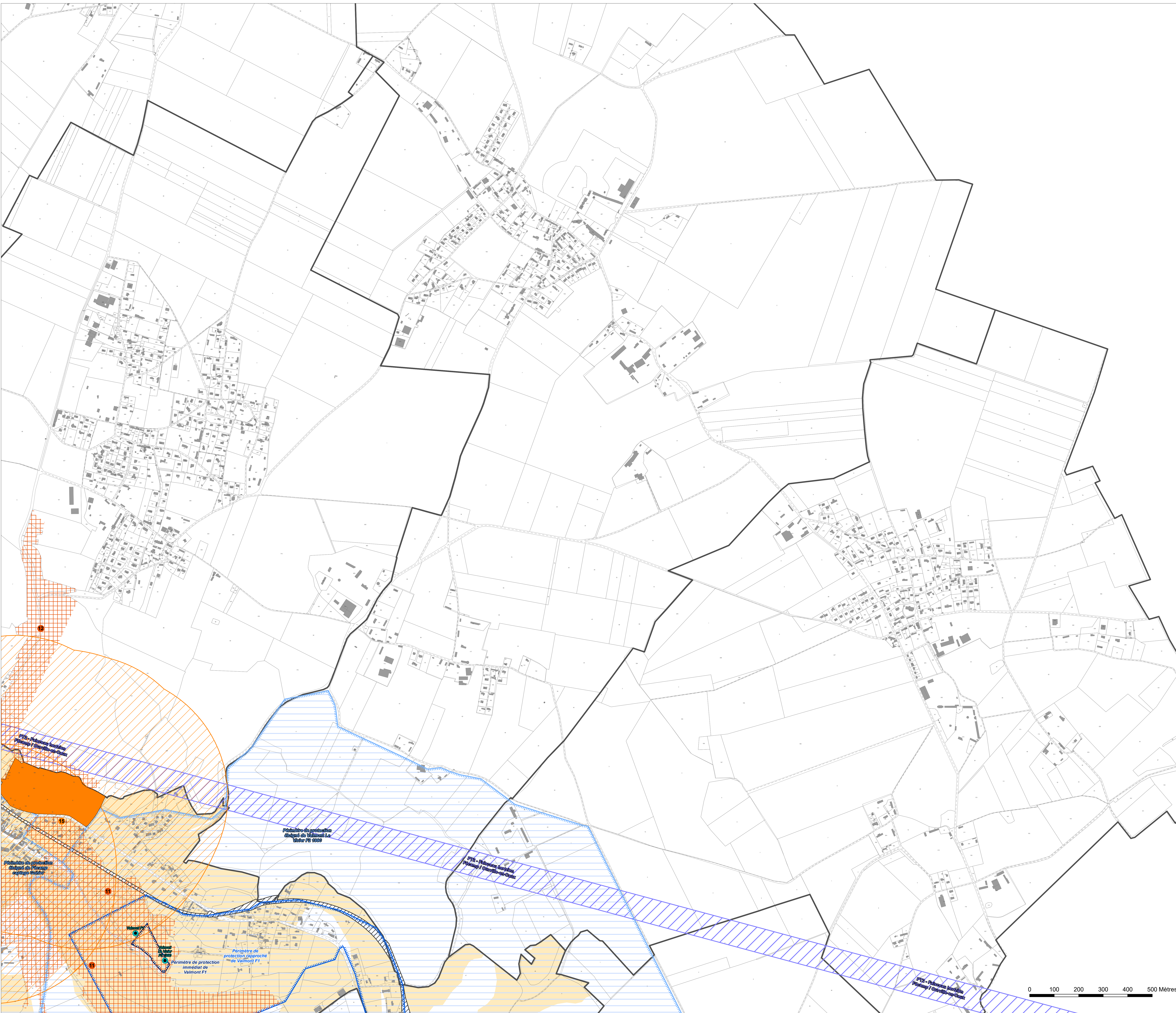
auddicé
urbanisme

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,



AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
Le zonage des risques naturels est à l'initiative de l'État (décret 2010-1201)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfacique) :

15 : Ancienne abbaye de Valmont

Servitude AC2 :

11 : Ensemble formé par le Château et ses abords
12 : Ensemble formé par les abords de l'Ancienne Abbaye de Valmont

N

Echelle : 1:5 000

Fécamp Caux Littoral Agglo

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

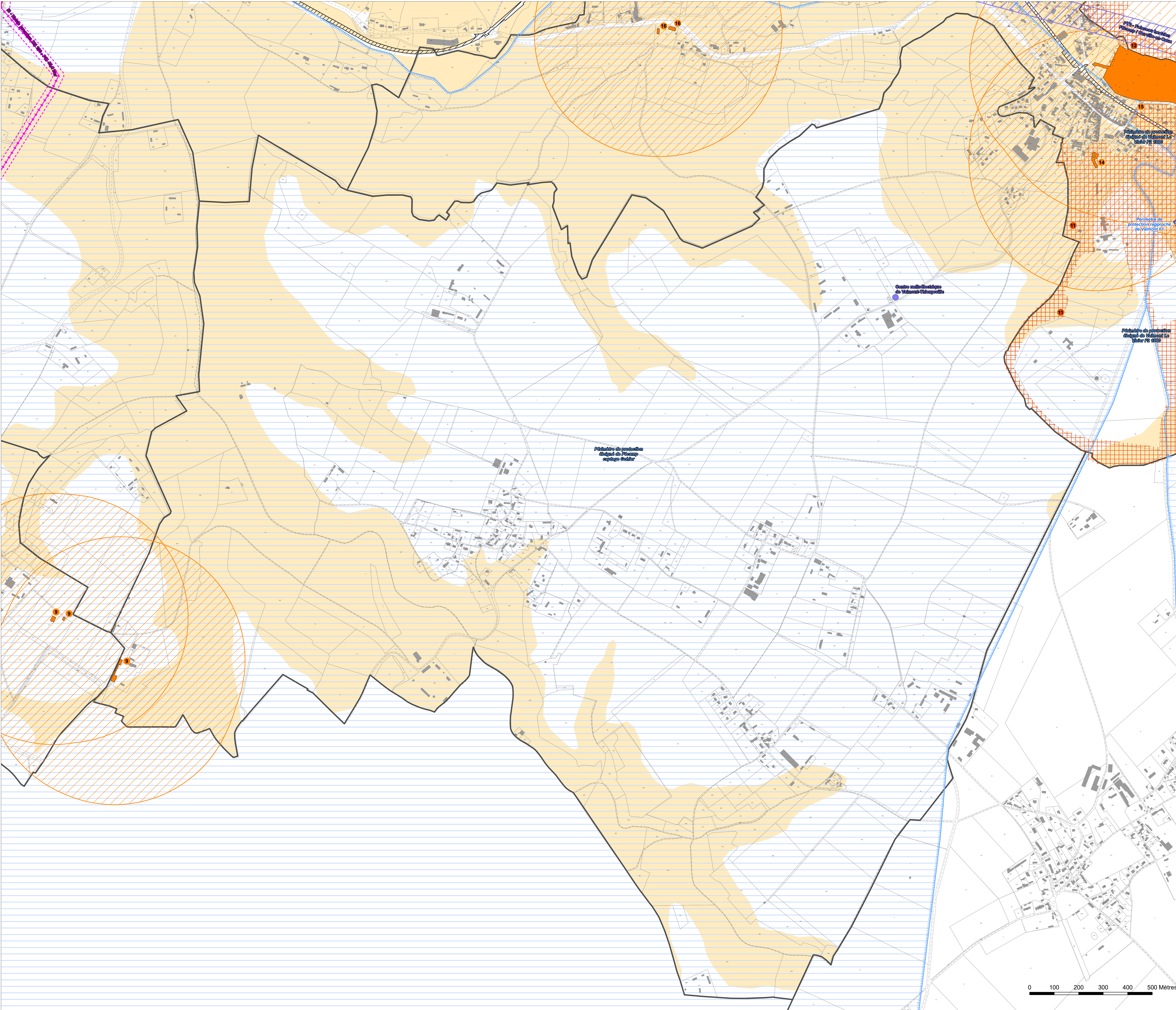
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Theuville-aux-Maillots

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019
La Présidente,



AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP 1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble du PPRNP (voir l'annexe)
(Source : Direction de la Santé et de la Sécurité des Risques - DSSRS)
Se reporter au zonage officiel du PPRNP par commune, annexé au PPR

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfacique) :

- 9 : Château de Gruville
- 14 : Château de Valmont
- 15 : Ancienne abbaye de Valmont
- 16 : Maison Forte du Bec Cauchols

Servitude AC2 :

- 11 : Ensemble formé par le Château et ses abords
- 12 : Ensemble formé par les abords de l'Ancienne Abbaye de Valmont

N

Echelle : 1:5 000

0 100 200 300 400 500 Mètres


Fécamp
Caux Littoral Agglo

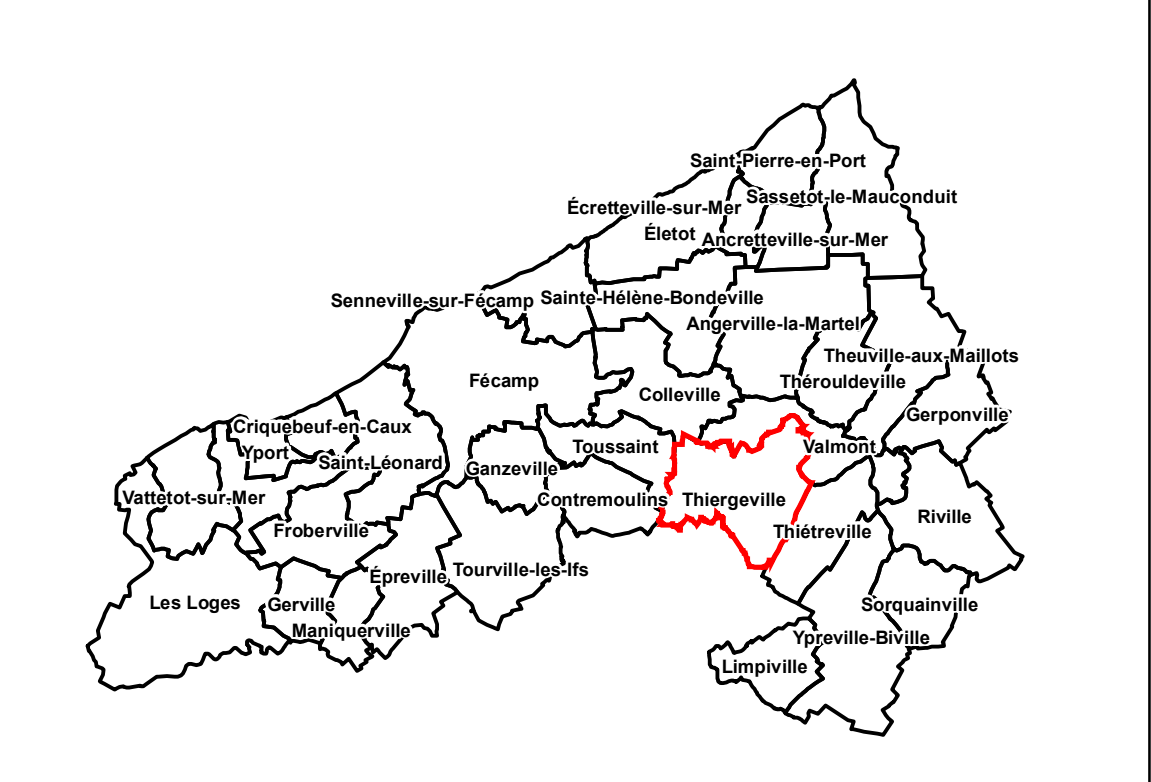
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

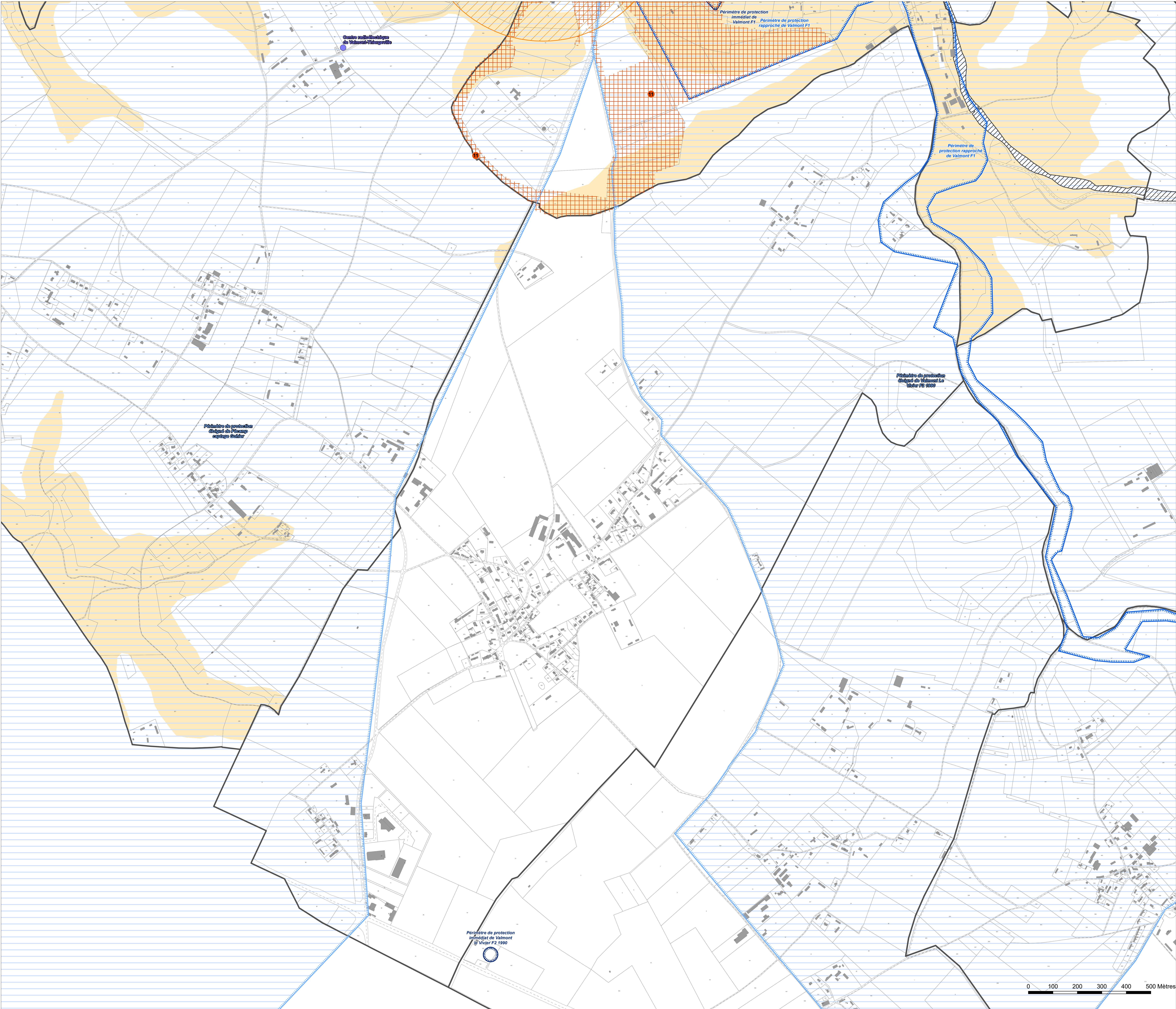
APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Thiergeville



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,



AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Vaimont et de la Ganzville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat de captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour information
(Schéma directeur de la Vallée de la Vaimont et de la Ganzville)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC2 :

11 : Ensemble formé par le Château et ses abords

N

Echelle : 1:5 000

0 100 200 300 400 500 Mètres

Fécamp
Caux Littoral Agglo

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

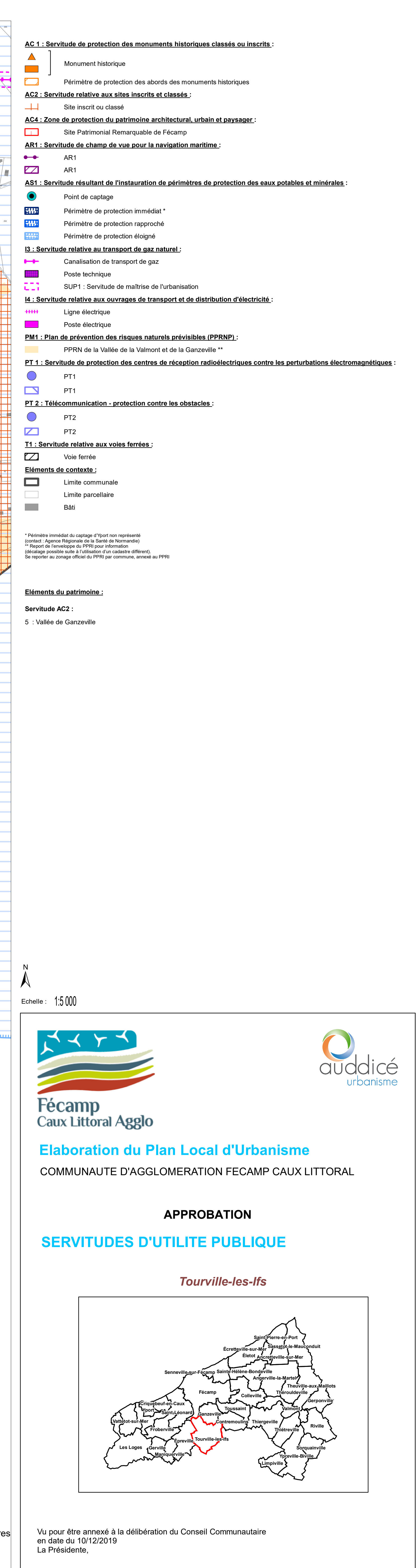
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Thiétreville

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019
La Présidente,



AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat de captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'Agence Régionale de la Santé de Normandie
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (ponctuel) :

7 : Croix du cimetière

Servitude AC1 (surfacique) :

5 : Portions de l'oppidum dénommé Camp du Canada

9 : Château de Gruville

Servitude AC2 :

5 : Vallée de Ganzeville



Echelle : 1:5 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo

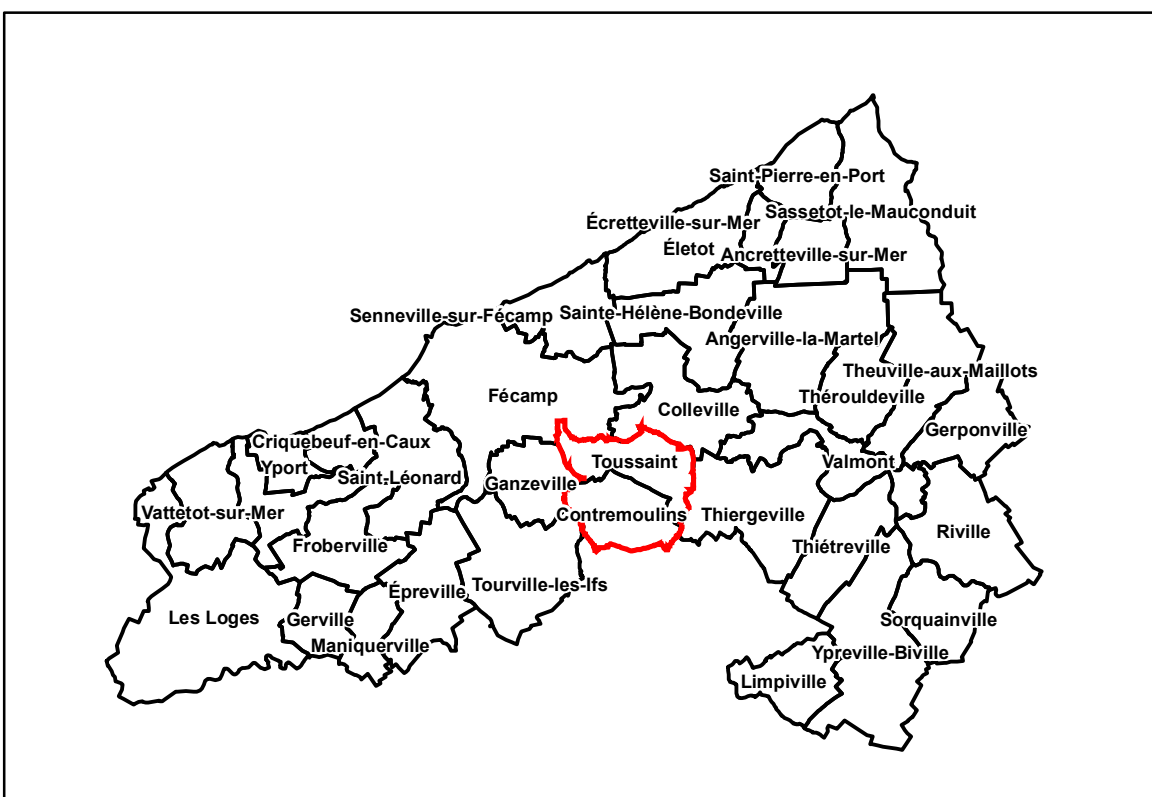
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Toussaint - Contremoulins



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

0 100 200 300 400 500 Mètres

- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'apport non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'urbanisme
(Source : Direction Régionale de l'Équipement et du Cadre de Vie)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (surfactique) :

- 14 : Château de Valmont
- 15 : Ancienne abbaye de Valmont
- 16 : Maison Forte du Bec Cauchois

Servitude AC2 :

- 11 : Ensemble formé par le Château et ses abords
- 12 : Ensemble formé par les abords de l'Ancienne Abbaye de Valmont

N
Echelle : 1:5 000



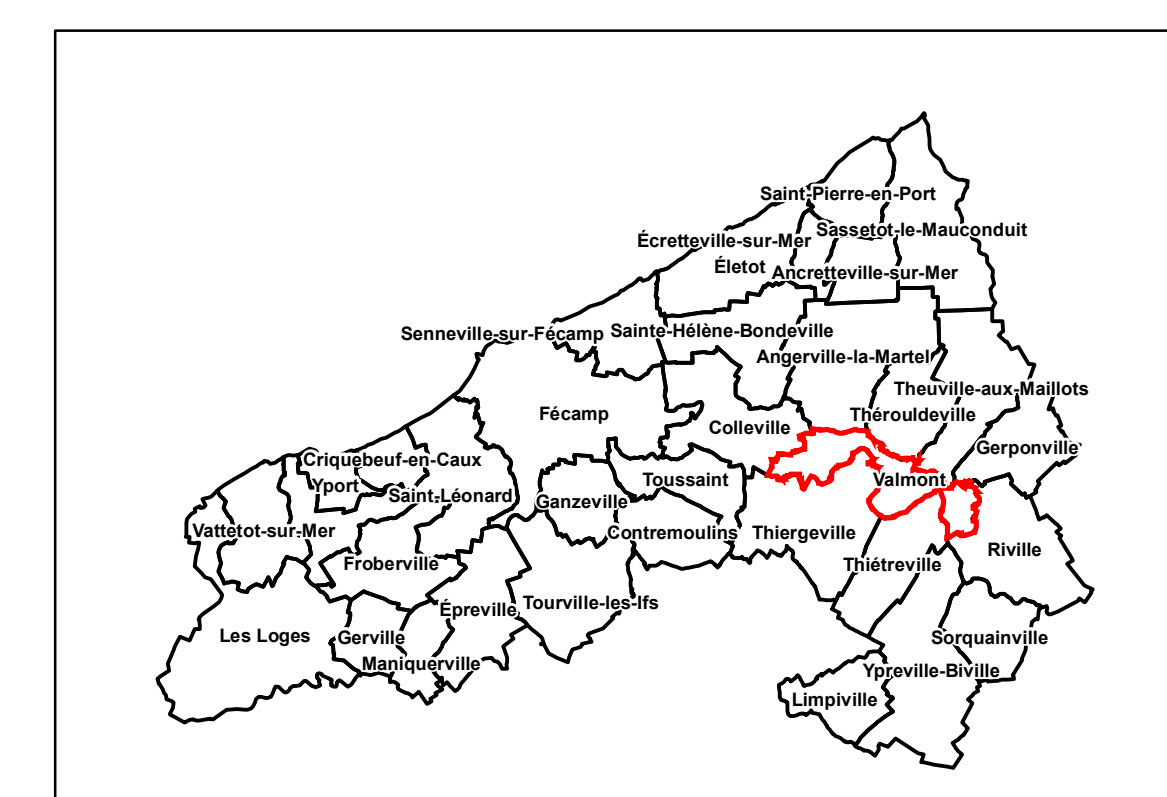
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Valmont



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

- AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :**
- Monument historique
 - Périmètre de protection des abords des monuments historiques
- AC 2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :**
- Site inscrit ou classé
- AC 4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :**
- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp
- AR 1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :**
- AR1
 - AR1
- AS 1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :**
- Point de captage
 - Périmètre de protection immédiat *
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- I 3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :**
- Canalisation de transport de gaz
 - Poste technique
 - SUP 1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation
- I 4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :**
- Ligne électrique
 - Poste électrique
- PM 1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :**
- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **
- PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :**
- PT1
 - PT1
- PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :**
- PT2
 - PT2
- T 1 : Servitude relative aux voies ferrées :**
- Voie ferrée
- Éléments de contexte :**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâti
- * Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
Le zonage des risques naturels est à l'initiative de l'État (décret 2010)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPR

Éléments du patrimoine :

Servitude AC 2 :

- 2 : Site de la Côte d'Albâtre (site inscrit)
- 3 : Site de la Côte d'Albâtre (site classé)
- 4 : Site de la Côte d'Albâtre (domaine public maritime)
- 6 : Vallon de Vaucottes

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp Caux Littoral Agglo

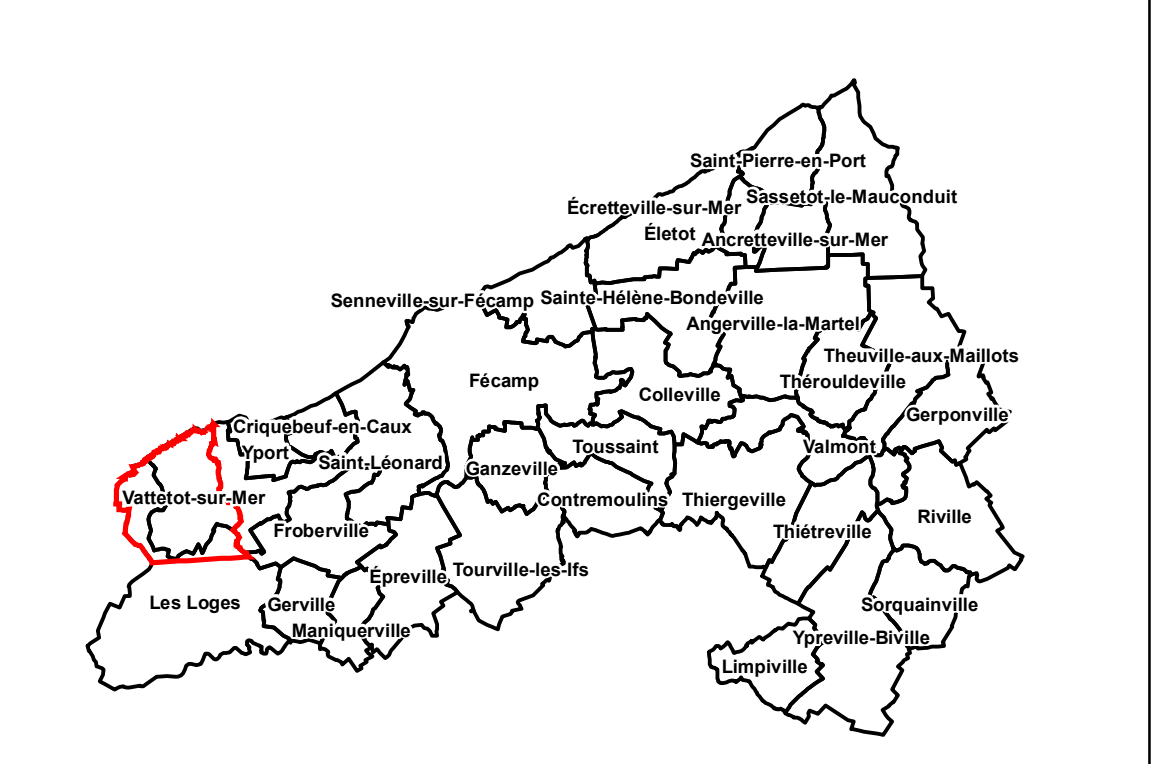
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Vattetot-sur-Mer - Les Loges nord



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10/12/2019
La Présidente,

0 100 200 300 400 500 Mètres

AC 1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'un port non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble des PPRN pour l'information
Le zonage des risques naturels est à l'initiative de l'État (décret 2010-1261)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC2 :

- 2 : Site de la Côte d'Albâtre (site inscrit)
- 3 : Site de la Côte d'Albâtre (site classé)
- 4 : Site de la Côte d'Albâtre (domaine public maritime)
- 6 : Vallon de Vaucottes

N
Echelle : 1:5 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo



auddicé
urbanisme

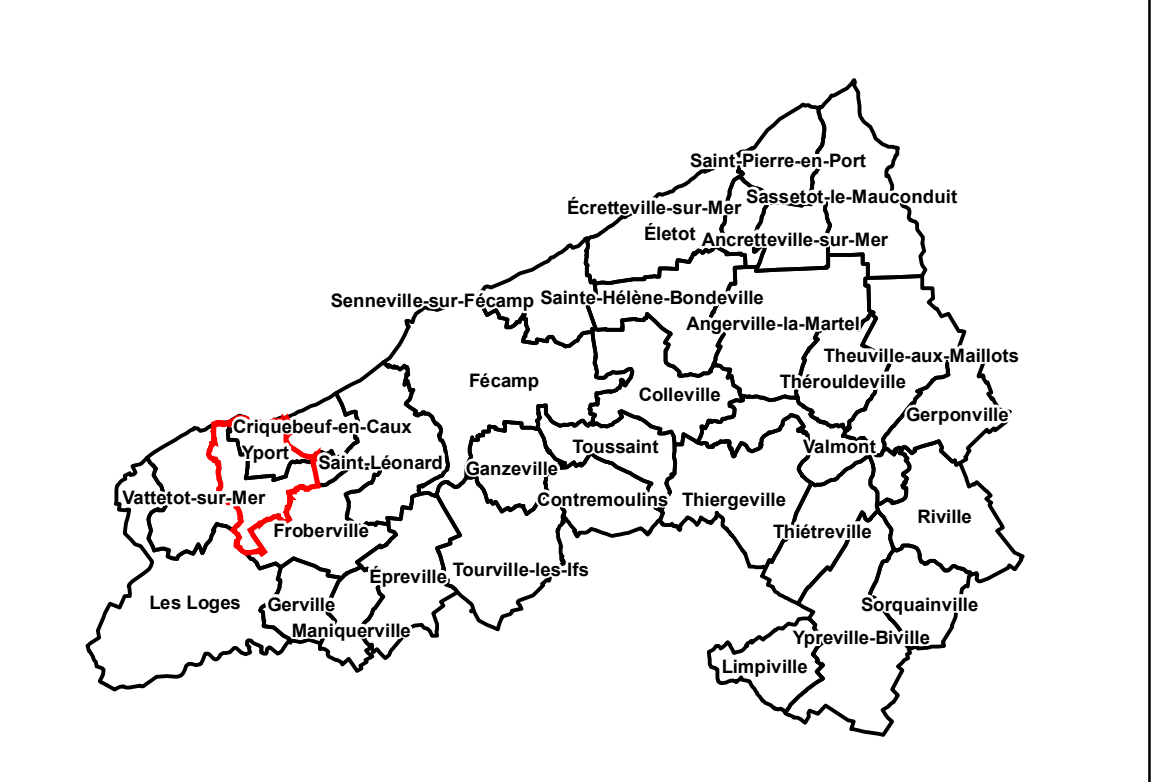
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

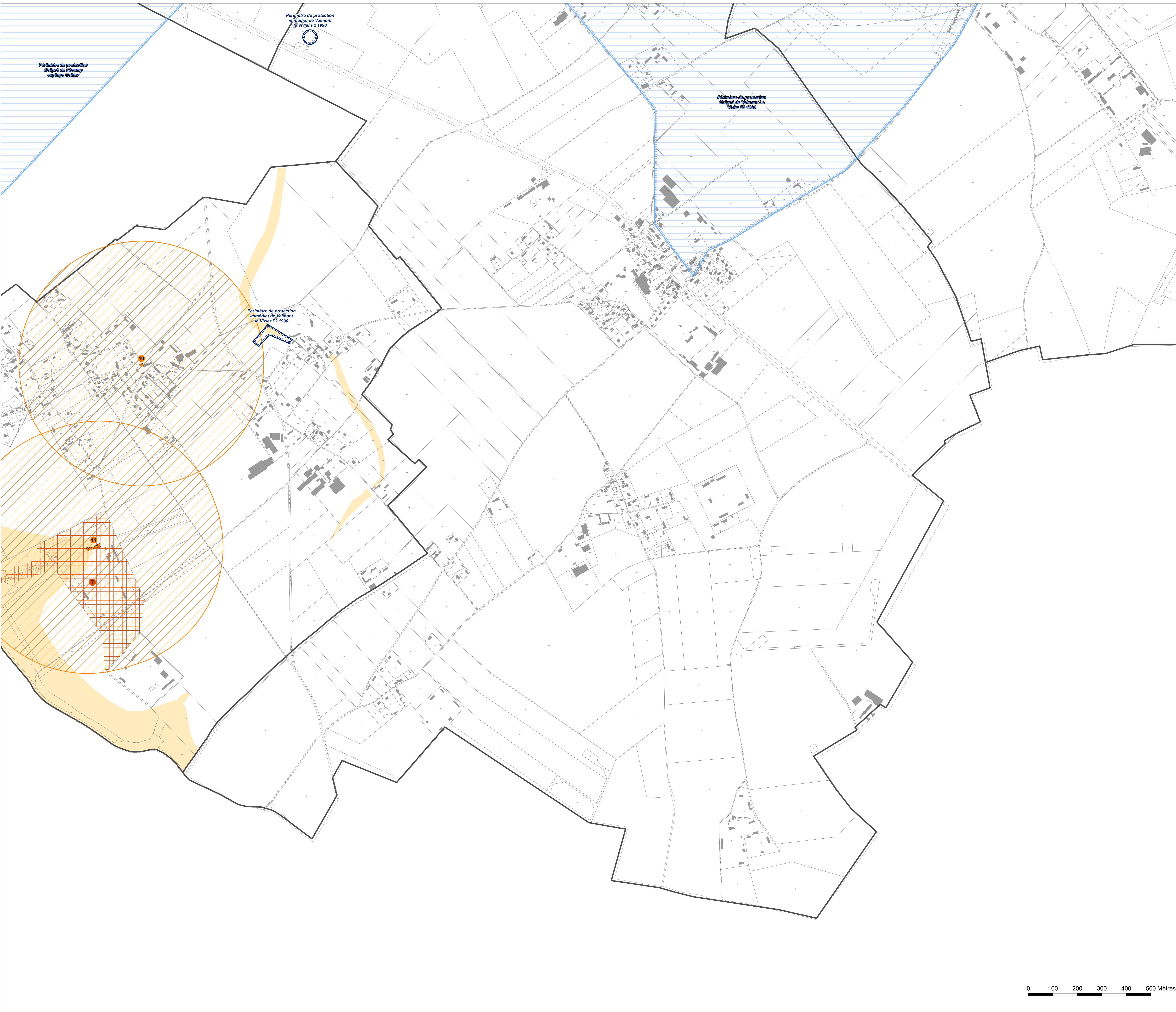
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Yport - Saint-Léonard ouest



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

0 100 200 300 400 500 Mètres



AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits :

- Monument historique
- Périmètre de protection des abords des monuments historiques

AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés :

- Site inscrit ou classé

AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager :

- Site Patrimonial Remarquable de Fécamp

AR1 : Servitude de champ de vue pour la navigation maritime :

- AR1
- AR1

AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales :

- Point de captage
- Périmètre de protection immédiat *
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel :

- Canalisation de transport de gaz
- Poste technique
- SUP1 : Servitude de maîtrise de l'urbanisation

I4 : Servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité :

- Ligne électrique
- Poste électrique

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) :

- PPRN de la Vallée de la Valmont et de la Ganzeville **

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques :

- PT1
- PT1

PT 2 : Télécommunication - protection contre les obstacles :

- PT2
- PT2

T1 : Servitude relative aux voies ferrées :

- Voie ferrée

Éléments de contexte :

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

* Périmètre immédiat du captage d'import non représenté
(Source : Agence Régionale de la Santé de Normandie)
** Rapport de l'ensemble du PPRN pour l'information
Le zonage des risques naturels est à l'initiative de l'État (voir l'article 173 du Code de l'urbanisme)
Se reporter au zonage officiel du PPRN par commune, annexé au PPRN

Éléments du patrimoine :

Servitude AC1 (ponctuel) :

10 : Croix du XVIIIème siècle, dans le cimetière

Servitude AC1 (surfacique) :

11 : Château de Limpville

Servitude AC2 :

7 : Parc du Château de Limpville : ensemble formé par les perspectives, plantations, jardins du château de Limpville

N

Echelle : 1:5 000



Fécamp
Caux Littoral Agglo



auddicé
urbanisme

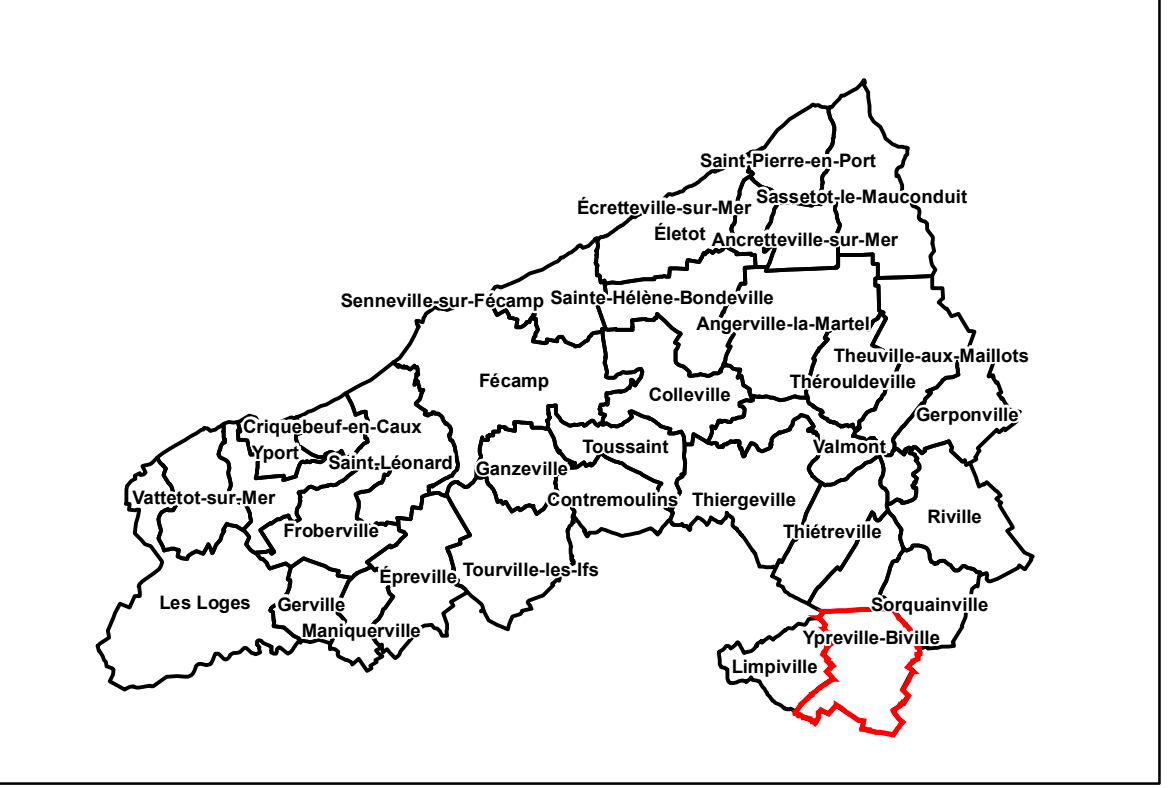
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION FECAMP CAUX LITTORAL

APPROBATION

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Ypreville-Biville



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 10/12/2019
La Présidente,

0 100 200 300 400 500 Mètres